

**Conseil économique et social**

Distr. générale
16 mai 2011
Français
Original : russe

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel**Lettre datée du 10 mai 2011, adressée au Président
du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la République
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la rapport national de la République du Bélarus intitulé « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation » aux fins de l'examen ministériel annuel qui se tiendra lors du débat de haut niveau de la session de fond de 2011 du Conseil économique et social (voir annexe).

Je vous saurai gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et le rapport annexe comme document du Conseil.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Zoya **Kolontai**

* E/2011/100.



Conseil économique et social par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mise en œuvre par la République du Bélarus des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation

Rapport national

Résumé

Depuis qu'elle a acquis son indépendance, la République du Bélarus s'est efforcée d'instaurer une économie de marché à dimension sociale. Elle a pour cela défini des perspectives de développement socioéconomique au niveau national pour la période allant jusque 2015, ainsi qu'une stratégie de développement pour la période allant jusque 2020. La République du Bélarus a fait du développement durable une partie intégrante de son développement socioéconomique et culturel.

Les changements qui se sont opérés dans la vie économique et sociale du pays et la réalité de cette nouvelle étape historique du développement du Bélarus ont une influence sur le développement du système éducatif. Les mécanismes juridiques et économiques créés ont permis d'appliquer le droit, pour tous les citoyens, à un enseignement de qualité et accessible à tous, consacré par la Constitution de la République du Bélarus.

Parmi les résultats obtenus, on compte la réalisation anticipée de plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement, le haut niveau de développement humain, la stabilité politique, sociale, économique et interethnique.

Le système d'éducation nationale est un système à plusieurs niveaux dont le développement est axé sur les objectifs et les principes propres à tous les pays civilisés : le développement libre, intellectuel et créatif de personnalités capables d'établir des relations basées sur le respect, la fraternité et l'égalité entre personnes, pays et États.

Le Bélarus compte près de 10 000 établissements d'enseignement en activité représentant tous les niveaux et assurant l'éducation et la formation de plus de 2 millions d'enfants, d'élèves et d'étudiants, et offrant un emploi à quelque 445 000 personnes.

Des normes sociales ont été établies dans le domaine de l'éducation, et leur application fait l'objet d'un suivi. Un système élaboré d'aide sociale aux étudiants a également été mis sur pied.

Le système éducatif en vigueur en République du Bélarus se développe en suivant les tendances européennes et mondiales. Dans le classement publié par l'Indice de développement humain en 2010, la République du Bélarus occupe la soixante et unième place sur 169 pays et territoires du monde. Elle doit cette place en grande partie aux résultats atteints dans le domaine de l'éducation. Sur la liste des 100 pays les plus prospères du monde (Legatum Prosperity Index), la République du

Bélarus se hisse au cinquante-quatrième rang, et atteint la vingt-troisième position en ce qui concerne l'indice relatif au niveau d'éducation.

Des indicateurs mesurables sur le niveau d'éducation (degré d'alphabétisation de la population, nombre d'élèves et d'étudiants) garantissent à la République du Bélarus de toujours tenir ses rangs aux côtés des pays du monde les plus avancés en ce qui concerne l'adoption de normes établies par l'ONU : le taux d'alphabétisation de la population adulte est de 99,7 %, et le taux de scolarisation dans des établissements d'enseignement est de 90,4 %.

Le système éducatif est un des secteurs en développement les plus dynamiques de la sphère socioéconomique. Pour parvenir à un développement avancé, il convient de mettre en œuvre un système de mesures destinées à renforcer le potentiel de chacun, développer les infrastructures matérielles et techniques, et renforcer l'indépendance financière des organismes et établissements d'enseignement.

La République du Bélarus est partie à de nombreux traités et accords internationaux. Elle est un acteur actif et un moteur dans la résolution de problèmes touchant les questions mondiales du développement de la société humaine dans l'ère postindustrielle, y compris la Convention de Lisbonne de 1997 relative à la reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur en Europe. Elle dirige également des travaux visant à faire entrer le Bélarus dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

En s'alignant sur les tendances européennes, le système éducatif biélorusse s'est attaché à mettre en place une « éducation et formation tout au long de la vie ». Cette idée a trouvé son application pratique dans le système de formation continue qui touche tous les niveaux de l'éducation, depuis l'enseignement préscolaire jusque la formation professionnelle (niveau le plus élevé).

Le Bélarus prend des mesures concrètes pour intégrer davantage le système éducatif national à l'espace éducatif mondial tout en conservant son identité nationale et culturelle.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conditions économiques et sociales relatives au fonctionnement et au développement du système éducatif de la République du Bélarus	6
A. Stratégie nationale de développement socioéconomique durable de la République du Bélarus pour la période allant jusque 2020	6
B. Réglementation des relations sociales dans le domaine de l'enseignement	7
C. Financement de l'enseignement	8
II. Structure et organisation du système d'éducation nationale de la République du Bélarus	12
A. Structure du système éducatif de la République du Bélarus	12
B. Fonctionnement et développement du système éducatif de la République du Bélarus . . .	12
C. Activités de formation et de recherche	23
III. Perspectives de développement du système d'éducation nationale de la République du Bélarus dans le contexte des processus éducatifs mondiaux	24
IV. Initiatives prises par la République du Bélarus pour renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'éducation	25
 Annexes	
1. Établissements d'enseignement préscolaire	26
2. Pédagogues travaillant dans des établissements d'enseignement préscolaire	28
3. Nombre total d'écoles et d'écoles-internats d'enseignement général en République du Bélarus	29
4. Nombre total d'élèves dans les écoles d'enseignement général et les écoles-internats de la République du Bélarus	30
5. Cadres pédagogiques des écoles d'enseignement général de jour et des écoles-internats de la République du Bélarus	31
6. Réseau d'établissements d'enseignement et structures intégrées pour enfants présentant des particularités de maturation psychophysique	33
7. Répartition des enfants présentant des particularités de maturation psychophysique par type d'établissement d'enseignement	35
8. Cadres pédagogiques du système d'enseignement spécialisé de la République du Bélarus . . .	37
9. Réseau d'établissements d'enseignement professionnel et technique de la République du Bélarus	40
10. Fonctions multiples des établissements d'enseignement professionnel et technique de la République du Bélarus	41
11. Caractéristiques des élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement professionnel et technique de la République du Bélarus	42
12. Niveau d'éducation des membres du personnel dirigeant et pédagogique des établissements d'enseignement professionnel et technique de la République du Bélarus	43

13. Réseau d'établissements publics d'enseignement secondaire général	45
14. Élèves des établissements d'enseignement secondaire spécialisé	46
15. Personnel enseignant des établissements d'enseignement secondaire spécialisé (professeurs titulaires)	48
16. Réseau d'établissements d'enseignement supérieur de la République du Bélarus	49
17. Étudiants accueillis, formés et diplômés dans des établissements d'enseignement supérieur de la République du Bélarus	51
18. Effectifs d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur de la République du Bélarus	54
19. Personnel enseignant des établissements d'enseignement supérieur de la République du Bélarus	56
20. Réseau d'établissements d'enseignement complémentaire des enfants et des jeunes de la République du Bélarus	57
21. Nombre d'associations par centre d'intérêt et membres de ces dernières	58

I. Conditions économiques et sociales relatives au fonctionnement et au développement du système éducatif de la République du Bélarus

A. Stratégie nationale de développement socioéconomique durable de la République du Bélarus pour la période allant jusque 2020

1. De 2006 à 2010, le système d'éducation nationale a été développé conformément au Programme de développement socioéconomique de la République du Bélarus pour la période allant de 2006 à 2010, et à la Stratégie nationale adoptée en 2004 en faveur d'un développement socioéconomique durable au Bélarus pour la période allant jusque 2020. Cette Stratégie 2020 consiste en un document directeur qui définit les orientations futures et les projections de développement du pays en tenant compte des résultats obtenus et des tendances du développement mondial. La Stratégie 2020 s'attache avant tout à réaliser les objectifs du programme Action 21 adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies (septembre 2000), de la Déclaration politique et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (septembre 2002) et d'autres accords internationaux.

2. Les aspects socioéconomiques les plus importants de la stratégie de développement durable de la République du Bélarus à l'horizon 2020 sont les suivants :

- Augmentation du niveau et de la qualité de vie de la population;
- Lutte contre la pauvreté;
- Changement des modes de consommation et de production;
- Protection et amélioration de la santé;
- Amélioration de la situation démographique;
- Lutte contre la criminalisation de la société.

3. L'objectif stratégique de ce programme est de créer un système éducatif répondant aux besoins des personnes, de la société et de l'État, de créer les conditions propices à la poursuite de leur développement, de préparer les générations futures à vivre et à travailler dans une société civile avec une économie de marché stable, de dimension sociale. La réalisation de cet objectif permettra de mener à bien plusieurs tâches :

a) Créer les conditions pour répondre aux besoins des citoyens en matière d'enseignement, d'acquisition de connaissances approfondies et variées, de développement harmonieux de la personnalité et de créativité des personnes;

b) Garantir un accès gratuit à l'enseignement général, technique et professionnel, et, sélectivement, à l'enseignement secondaire spécial et supérieur, assurer la continuité de l'enseignement ainsi que la démocratisation de l'enseignement;

c) Renforcer les capacités intellectuelles et culturelles de la population en perfectionnant et en optimisant le système d'éducation nationale;

d) Assurer l'intégration du système d'éducation nationale à l'espace mondial de l'enseignement.

4. L'état d'avancement du développement de l'enseignement, son attachement à répondre à certains besoins et la valeur qu'il représente pour l'avenir de l'ère postindustrielle revêtent à cette période une signification toute particulière pour le Bélarus.

B. Réglementation des relations sociales dans le domaine de l'enseignement

5. La République du Bélarus dispose d'une base juridique qui régit efficacement les relations sociales dans le domaine de l'enseignement. À la base de cette réglementation du secteur se trouvent la Constitution de la République du Bélarus, les lois de la République du Bélarus relatives à l'éducation (1991), à l'enseignement professionnel et technique (2003), à l'éducation des personnes présentant des particularités de maturation psychophysique (enseignement spécialisé) (2004), à l'enseignement secondaire général (2006) et à l'enseignement supérieur (2007).

6. C'est dans le but de renforcer les relations sociales dans le domaine de l'enseignement qu'a été adoptée le 13 janvier 2011 la loi de la République du Bélarus sur l'enseignement, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2011. Grâce au travail fourni, la République du Bélarus est ainsi le premier pays au monde à avoir résolu, tant sur le plan pratique que théorique, la question de la codification de la loi sur l'éducation.

7. En vertu de la législation de la République du Bélarus, la politique du Gouvernement dans le domaine de l'enseignement s'appuie sur les principes suivants :

- Priorité de l'enseignement;
- Priorité des valeurs humaines, des droits de l'homme, du caractère humanitaire de l'enseignement;
- Garantie du droit constitutionnel à l'enseignement pour tous;
- Accès équitable à l'enseignement universel de base;
- Caractère obligatoire de l'enseignement de base;
- Intégration à l'espace mondial de l'enseignement tout en conservant et en renforçant les traditions du système éducatif;
- Approche écologique de l'enseignement;
- Appui à l'enseignement et développement de ce dernier en tenant compte des questions de développement économique du Gouvernement;
- Caractère étatique et social de la direction de l'enseignement;
- Laïcité de l'enseignement.

C. Financement de l'enseignement

1. Financement et mise en œuvre des bases matérielles et techniques de l'enseignement

8. Le financement stable du système éducatif est assuré. De 2006 à 2010, le budget consacré à l'enseignement a été multiplié par 1,6 et s'élevait, en 2010, à 8,5 trillions de roubles, soit 5,1 % du PIB. À partir de 2011, et à moyen terme, le financement du système éducatif devrait s'élever à 6 % du PIB.

9. D'importants moyens financiers ont été investis dans des travaux de rénovation, dans l'acquisition de nouveaux équipements, de moyens techniques et de technologies modernes.

10. Ces cinq dernières années, 267 sites consacrés à l'éducation ont été construits (81 sites en 2010), dont 31 bâtiments d'enseignement préscolaire et 50 établissements d'enseignement général. À Minsk, un campus universitaire d'une capacité de 9 000 places est en construction depuis 2009.

11. Des mesures ont été prises pour maintenir en état les équipements existants. Au cours de ces cinq dernières années, plus de 2 000 bâtiments d'infrastructures éducatives (soit un bâtiment sur cinq) ont subi d'importants travaux de rénovation. Les enfants et jeunes élèves peuvent ainsi bénéficier, dans la plupart des bâtiments scolaires, du meilleur environnement d'enseignement et d'éducation possible.

12. Un système national de publication de manuels scolaires a été mis sur pied. Le budget consacré par le gouvernement à la publication de manuels scolaires et de supports pédagogiques pour les établissements d'enseignement général s'élève, pour la période allant de 2006 à 2010, à 96,2 milliards de roubles (35 millions de dollars des États-Unis), avec lesquels 843 manuels scolaires et supports pédagogiques et 192 outils et méthodes d'enseignement ont été publiés.

2. Informatisation du système éducatif

13. D'importants progrès ont été réalisés en matière d'informatisation du système éducatif. C'est dans le cadre du programme « Informatisation généralisée du système éducatif pour la période allant de 2007 à 2010 » que les avancées suivantes ont été réalisées :

a) Élaboration et mise en œuvre au niveau national de ressources d'information éducatives, de méthodes d'enseignement électroniques et de systèmes de gestion informatiques de l'enseignement;

b) Intégration des établissements d'enseignement et des organismes étatiques de direction de l'enseignement dans un système informatique unique propre au secteur;

c) Mise à la disposition des établissements d'enseignement et des organismes étatiques de direction de l'enseignement des moyens et logiciels informatiques et de gestion;

d) Élaboration d'un système de perfectionnement et de reconversion professionnels à l'intention de spécialistes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication;

e) Élaboration de dispositions réglementaires, juridiques, scientifiques et de guides éducatifs relatifs à l'informatisation de l'enseignement.

14. En conséquence, les établissements scolaires ont de plus en plus souvent recours à des moyens électroniques d'enseignement tout au long du processus d'apprentissage. Les manuels scolaires destinés aux établissements d'enseignement sont, en règle générale, publiés non seulement dans un format papier mais aussi sur des supports électroniques. Les participants au processus éducatif (pédagogues, étudiants, représentants officiels des élèves mineurs, etc.) se voient offrir un accès, sur des supports électroniques, aux documents pédagogiques du programme éducatif, qu'ils trouvent sur les sites des établissements d'enseignement et des organisations qui garantissent le fonctionnement du système éducatif. Les établissements d'enseignement, tenant compte, dans la mesure qui s'impose, des exigences émises, se chargent de la formation des cadres pour les organisations du secteur des technologies de l'information et de la communication, et collaborent activement à cette fin avec le Parc de haute technologie créé pour le développement, en République du Bélarus, de logiciels, de technologies de l'information et de la communication et d'autres nouvelles et hautes technologies.

15. Dans les établissements d'enseignement supérieur, des sections consacrées à la formation de spécialistes, notamment dans les domaines dont le Bélarus a besoin, ont été ouvertes : « Nanotechnologies et nanomatériaux en électronique »; « Systèmes électroniques de sécurité »; « Systèmes et technologies radioélectroniques informatiques aérospatiaux »; « Informatique appliquée »; « Micro et nanosystèmes »; « Mécatronique »; etc.

16. Afin de continuer de mener à bien l'informatisation du système éducatif, la République du Bélarus a pris les mesures prioritaires suivantes :

a) Perfectionnement des méthodes d'enseignement en ligne dans toutes les disciplines éducatives, suivi de leur introduction dans les établissements d'enseignement;

b) En 2011-2012, raccordement de tous les établissements d'enseignement à Internet à large bande et informatisation de ces derniers en coopération avec le Ministère;

c) Introduction massive dans le processus éducatif de l'enseignement à distance;

d) Développement de ressources éducatives en libre accès;

e) Développement et mise en œuvre d'un système unique de gestion de documents électroniques.

3. Dotation en personnel et protection sociale des pédagogues

17. Le système éducatif emploie 445 000 pédagogues dans les différents établissements d'enseignement de la République du Bélarus. Selon le classement établi par le Legatum Institute, un institut britannique de recherche scientifique indépendant, l'indice de prospérité de la République du Bélarus se trouve à la 23^e place en ce qui concerne le nombre d'élèves par enseignant (1 :15).

18. Les pédagogues diplômés de l'enseignement supérieur sont formés dans les 22 universités du pays, parmi plus de 90 spécialisations, et les pédagogues diplômés de

l'enseignement secondaire spécialisé suivent leur cursus dans 15 collèges, parmi 10 spécialisations. Les diplômés des établissements spécialisés dans la formation des enseignants, ainsi que les diplômés d'autres établissements de formation professionnelle ont le droit d'obtenir leur premier emploi. Pour former les enseignants, il est activement fait appel aux technologies de l'information actuelles.

19. Le Bélarus a mis en œuvre un ensemble de mesures visant à soutenir les professionnels du secteur. Des mesures systématiques ont été prises pour augmenter le niveau des salaires; ces derniers ont connu, au cours des trois dernières années, une augmentation de 140 %. Le temps de travail de la plupart des enseignants a été réduit à moins de 36 heures par semaine, et le nombre de jours de congé des instituteurs et membres du corps enseignant est de 56 jours civils.

20. Les différentes catégories de personnel enseignant reçoivent chaque mois une subvention destinée à l'acquisition de manuels scolaires et méthodes d'enseignement, et ils bénéficient d'une assurance retraite professionnelle (leur droit à la pension a été établi sur la base de l'ancienneté : pour les femmes, une fois l'âge de 50 ans atteint, avec une expérience professionnelle d'au moins 25 ans; pour les hommes, une fois l'âge de 55 ans atteint, avec une expérience professionnelle d'au moins 30 ans).

4. Obligations internationales de la République du Bélarus en matière d'éducation

21. La République du Bélarus s'efforce continuellement de renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'éducation.

22. La République du Bélarus est partie à des accords internationaux multilatéraux et régionaux en matière d'éducation, y compris dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de la Communauté des États indépendants et de la Communauté économique eurasienne. Le fondement conventionnel et juridique de la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement se compose également de 69 accords internationaux bilatéraux (54 en 2006), de plus de 1 800 accords interinstitutionnels directs et conventions avec des établissements étrangers, dont le nombre a augmenté de 43 % depuis 2006.

23. Tous ces accords ont favorisé la mise en place d'une mobilité académique des enseignants et des étudiants et l'intégration du système d'éducation nationale à l'espace mondial de l'enseignement.

24. La coopération avec la Fédération de Russie, l'Ukraine, l'Allemagne, la Lituanie, l'Italie et la Pologne est la plus productive. En 2010, ces pays ont représenté plus de 2/3 de l'ensemble des contacts internationaux (64 %). Il est indispensable de renforcer les contacts avec la Chine, qui est l'un des principaux partenaires stratégiques de la République du Bélarus.

25. Les pays travaillent en coopération dans le cadre de programmes et de projets internationaux.

26. La majorité des établissements d'enseignement de la République du Bélarus participent activement à la réalisation de projets internationaux financés dans le cadre des programmes TEMPUS, VISBY, DAAD, du Programme de coopération transfrontalière Lettonie-Lituanie-Bélarus, du Programme de la région de la mer

Baltique, etc. Des échanges universitaires ont lieu entre universités et institutions dans le cadre du réseau de l'Initiative de l'Europe centrale.

27. Depuis 2005, la République du Bélarus est membre associé de l'Association internationale pour l'échange d'étudiants en vue de l'acquisition d'une expérience technique.

28. Les universités bélarusses sont membres de l'association « Interacademia », à laquelle appartiennent les établissements de 9 pays (Allemagne, Hongrie, Roumanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Lettonie, Japon, Bélarus); de l'association internationale des universités frontalières au Bélarus et à la Russie; du consortium universitaire transfrontalier Bélarus-Russie-Ukraine; de l'association scientifique internationale « Institut d'études slaves » ainsi que de l'Association internationale pour l'échange d'étudiants en vue de l'acquisition d'une expérience technique. Les principales universités du pays – l'Université d'État de la République du Bélarus, l'Université d'État de la République du Bélarus en économie, l'Université technique nationale du Bélarus, l'Université d'État de Grodno – sont membres de l'Association européenne des universités, de l'Association eurasiennne des universités, et du Réseau des universités de la région de la mer Baltique (BSRUN). L'Université d'État du Bélarus, qui est le coordonnateur du Réseau universitaire de l'initiative de l'Europe centrale pour la République du Bélarus, participe aux activités de l'association de coopération Bélarus-Nations Unies et du Centre interuniversitaire de recherches et de coopération avec l'Europe de l'Ouest et du Sud-ouest (Interuniversity Centre for Research and Cooperation with Eastern and South-Eastern Europe – Circeos).

29. C'est à l'Université d'État de la République du Bélarus que se trouve le Centre d'information de l'Union européenne, le Centre d'information du Conseil de l'Europe, le Centre d'études des Nations Unies, et l'Institut national d'études chinoises Confucius.

30. Depuis 1995, il y a à l'Université d'État de Gomel un institut de gestion franco-bélarusse qui a été créé dans le cadre d'un projet pédagogique axé sur le rapprochement des systèmes éducatifs européens (déjà en place 4 ans avant la déclaration de Bologne) et qui permet à nos étudiants de recevoir deux diplômes d'état de l'enseignement supérieur.

31. Le projet qui doit être réalisé par l'Université d'État internationale de l'environnement A. D. Sakharov en 2011-2013, intitulé « Mise en place d'un système de formation continue dans le cadre de la résolution de la question de la stratégie nationale en faveur d'un développement socioéconomique durable de la République du Bélarus (Stratégie 2020) », propose d'élaborer un profil de formation type de spécialistes de l'environnement qui tienne compte des exigences se rapportant à la conception du développement durable, intégrée dans le processus de Bologne.

32. Les établissements de formation technique et professionnelle participent également activement aux projets de coopération internationale.

33. L'un des principaux objectifs de cette collaboration est que des entreprises leaders sur le marché mondial en termes de productivité, d'efficacité énergétique, de qualité et de fiabilité des équipements produits, fournissent aux centres de ressources d'enseignement professionnel le matériel dont ils ont besoin. De 2007 à 2009 notamment, un centre de ressources novateur consacré au travail des métaux a été créé et dans lequel a été introduite une nouvelle spécialisation, « Mécatronique

et technique ». Les ateliers et laboratoires du centre ont été équipés par des entreprises de classe mondiale telles que KELLER, HAAS, FESTO, LD Didactic, Christiani, Siemens, Sandvic, etc. Le corps enseignant du centre a reçu la formation nécessaire auprès des entreprises ou de leurs représentants directs.

34. La priorité de la coopération internationale a été le développement de services éducatifs pour la population adulte. C'est dans le cadre du projet mené conjointement par l'établissement suédois d'enseignement postuniversitaire *Folkuniversitetet Uppsala* et le service à l'emploi de Stockholm qu'un modèle de formation professionnelle complémentaire suédois a été approuvé au Bélarus. Des activités destinées à élaborer des approches à la formation professionnelle postuniversitaire ont également été menées dans le cadre du projet de formation des adultes mené conjointement avec l'association allemande DVV International.

35. Un autre objectif de coopération avec la société DVV International a été d'explorer l'expérience des pays d'Europe occidentale (France, Finlande, Pays-Bas, Estonie, etc.) concernant la problématique des mécanismes de reconnaissance des résultats de l'enseignement dispensé de manière informelle.

36. L'Institut national de formation professionnelle a été chargé, par décision de la Fondation européenne pour la formation (ETF) et du Ministère biélorusse de l'éducation en juin 2010, de la coordination et de la gestion du processus de Turin au sein de la République du Bélarus.

37. Les universités de la République du Bélarus sont fréquentées par 10 500 étudiants étrangers issus de 84 pays différents, soit trois fois plus qu'en 2005, et 15% de plus qu'en 2009.

38. Le renforcement de la coopération internationale prévoit :

- a) D'élargir le cadre juridique et conventionnel de la coopération internationale;
- b) De renforcer les contacts directs entre les établissements d'enseignement biélorusses et étrangers dans le but de créer des conditions optimales à la réalisation de projets communs dans le domaine de l'éducation.

II. Structure et organisation du système d'éducation nationale de la République du Bélarus

A. Structure du système éducatif de la République du Bélarus

39. La République du Bélarus compte près de 10 000 établissements d'enseignement de tous niveaux, dans lesquels sont formés plus de 2 millions d'enfants, élèves et étudiants.

B. Fonctionnement et développement du système éducatif de la République du Bélarus

1. Enseignement préscolaire

40. L'enseignement préscolaire est le un niveau de l'éducation de base qui vise à développer de manière diversifiée la personnalité des enfants en bas âge et en âge

préscolaire (jusqu'à 6 ans) conformément à leurs capacités individuelles et à celles liées à leur âge, à leurs talents et besoins. Il vise également à leur inculquer des valeurs morales, et à les socialiser.

41. Le taux de scolarisation des enfants âgés de 3 à 6 ans dans des établissements d'enseignement préscolaire est de 93,3 %, dont 68,7 % en zone rurale; Il existe une prise en charge complète destinée à préparer les enfants âgés de 5 ans à l'école primaire.

42. L'accès à l'éducation préscolaire est assuré par le développement d'un réseau d'établissements préscolaires aux fonctions multiples (centres de santé, centres spéciaux et centres préscolaires de développement de l'enfant), l'introduction de nouvelles formes d'organisation de l'éducation préscolaire (aires de jeux et sites saisonniers, jardin d'enfants familial, jardin d'enfants à domicile, enseignement à domicile dans le cadre du programme d'éducation préscolaire, etc.), conformément à la demande des parents. Il existe donc actuellement en République du Bélarus 104 centres préscolaires de développement de l'enfant (70 en 2006), 87 établissements de santé d'éducation préscolaire (59 en 2006), 981 jardins d'enfants-écoles (815 en 2006), 2 518 groupes de court séjour (111 en 2006). Toutes les conditions nécessaires pour fournir des services éducatifs de qualité pour les enfants présentant des particularités de maturation psychophysique ont été réunies : 376 groupes d'éducation et de formation intégrées ont été mis en place (173 en 2006).

43. Le processus d'éducation et de formation dans les établissements d'enseignement préscolaire est assuré par 51 400 pédagogues (50 400 en 2006). On observe une évolution positive de l'augmentation de leur niveau d'éducation: ces cinq dernières années, le nombre de pédagogues diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté de 6,6 %, ce qui représente 49,4 % de l'ensemble du corps professoral.

44. D'importantes réalisations dans le développement du système national d'éducation préscolaire ont permis :

a) De mettre en œuvre, entre 2007 et 2010, toute une série de mesures visant à renforcer l'action des établissements d'éducation préscolaire et à créer un réseau d'organisations d'accueil des enfants de toute condition juridique qui offre des services à la population, et qui soit approuvé par le Gouvernement de la République du Bélarus;

b) D'élaborer et de mettre en œuvre le programme d'éducation préscolaire « Praleska » (2007);

c) D'approuver la norme relative à l'éducation préscolaire (2010);

d) De créer une réserve de ressources de qualité.

45. Afin de promouvoir le développement durable du système d'éducation préscolaire, le Gouvernement de la République du Bélarus a adopté un programme de développement du système national d'éducation préscolaire pour la période 2009-2014, qui prévoit les éléments suivants : l'optimisation du réseau d'établissements d'éducation préscolaire, la création d'un système de protection de la santé dans les établissements d'éducation préscolaire, l'amélioration de la qualité des services offerts aux enfants d'âge préscolaire, l'élimination des différences matérielles et techniques entre établissements d'éducation et d'enseignement

préscolaires, et l'amélioration du statut social des acteurs du système éducatif préscolaire.

2. Enseignement secondaire général

46. L'enseignement secondaire général est un niveau de l'enseignement de base qui a pour objectif le développement spirituel, moral et physique de l'élève. Il vise à le préparer à jouir pleinement de sa vie entière dans la société, à acquérir des connaissances de base, à apprendre les langues officielles de la République du Bélarus, à travailler tant sur le plan physique que mental, à le former aux convictions morales, à la culture du comportement, au goût esthétique et à un mode de vie sain, et à le préparer à faire ses choix de vie en toute indépendance, à se lancer sur le marché du travail et à se former continuellement.

47. L'enseignement secondaire général se compose de trois niveaux :

- Niveau I : enseignement initial (années I à IV);
- Niveau II : enseignement de base (années V à IX);
- Niveau III : enseignement secondaire (années X à XI, dans les écoles de cours du soir – années X à XII et années X à XII pour les cours du soir).

48. Les niveaux I et II de l'enseignement général constituent l'enseignement de base. Les niveaux I, II et III constituent l'enseignement secondaire général.

49. Il y a actuellement en République du Bélarus 3 516 établissements d'enseignement général : 2 265 dans les zones rurales (64,4 %) et 1 251 dans les zones urbaines (35,6 %). Ces établissements d'enseignement accueillent 940 360 élèves: 220 158 dans les zones rurales (23,4 %) et 720 202 dans les zones urbaines (76,6 %).

50. Le réseau d'établissements d'enseignement est actuellement revu afin d'être optimisé et rationalisé au regard de la situation démographique et des besoins des régions. Les facteurs démographiques, sociaux et économiques de la région sont également pris en compte.

51. Le processus éducatif est organisé, dans les établissements d'enseignement, selon un schéma de semaines de six jours : cinq journées sont consacrées à l'apprentissage, et une journée par semaine est consacrée à la pratique de sports collectifs, d'activités de culture physique et éducatives, à l'organisation de la formation par le travail, notamment des sessions de formation dans des centres conjuguant formation et production.

52. Dans les établissements d'enseignement général, l'apprentissage des deux langues officielles de l'État, à savoir le biélorusse et le russe, est obligatoire, ainsi que d'une des langues étrangères suivantes : anglais, allemand, français, espagnol ou italien.

53. L'apprentissage d'une langue étrangère est organisé dans tous les types d'établissement d'enseignement général, où les classes sont réparties en trois groupes. Il a été décidé d'introduire un examen obligatoire en langue étrangère au niveau de l'enseignement secondaire général à dater de l'année scolaire 2012-2013.

54. Le plan éducatif des établissements d'enseignement général comprend, en plus des matières obligatoires (74 %), des cours en option (26 %). Ces options sont

suivies par les élèves qui le désirent en groupes de 3 à 5 personnes et sont inscrites au budget.

55. Afin d'améliorer encore le système d'enseignement secondaire général, un programme de développement de l'enseignement secondaire général a été mis en œuvre par le gouvernement. Ce programme prévoit :

- a) De généraliser l'utilisation de supports éducatifs électroniques dans toutes les matières et dans toutes les années;
- b) D'organiser l'élaboration et la publication de supports d'enseignement et d'équipements d'apprentissage et de laboratoire au niveau national;
- c) De créer les conditions propices à l'enseignement, à tous les élèves, des connaissances relatives à l'économie et à la création d'entreprise.

3. Enseignement spécialisé

56. L'enseignement spécialisé est la formation et l'éducation d'enfants présentant des particularités de maturation psychophysique à l'aide de programmes d'enseignement spéciaux dispensés aux niveaux de l'enseignement préscolaire et de l'enseignement secondaire général. L'enseignement spécialisé implique la création de conditions particulières destinées à fournir aux personnes un enseignement spécialisé aux niveaux de l'enseignement préscolaire et de l'enseignement secondaire général en tenant compte de leurs particularités psychophysiques, et la correction de leur troubles physiques et/ou mentaux.

57. Au Bélarus, une base de données des enfants âgés de 0 à 18 ans présentant des particularités de maturation psychophysique a été créée. Cette base de données contient des informations concernant 127 000 enfants.

58. Le principal objectif du développement de cette branche de l'éducation est de veiller à transformer l'enseignement spécialisé en un système éducatif ouvert. Conformément à la demande des parents, le nombre de groupes et de classes intégrés dans des établissements d'enseignement préscolaire et d'enseignement secondaire général au niveau national a plus que doublé depuis 2004, ce qui a permis de réduire de 21 % le nombre d'établissements d'enseignement spécialisé au cours des cinq dernières années. Afin d'améliorer la sécurité sociale des diplômés présentant des particularités de maturation psychophysique, les établissements d'enseignement assurent depuis 2005 un suivi psychopédagogique des élèves (familles d'accueil) pendant les deux années qui suivent l'obtention de leur diplôme.

59. Le Bélarus a réussi à mettre en pratique la théorie selon laquelle « tous les enfants peuvent apprendre ». Chaque année, ce sont environ 7 000 enfants présentant des particularités de maturation psychophysique qui sont accueillis et formés dans 143 centres d'éducation surveillée et de réadaptation, y compris ceux présentant des troubles physiques et/ou mentaux graves et/ou multiples. Plus d'un millier d'enfants présentant des particularités de maturation psychophysique bénéficient d'une assistance médicale et pédagogique précoce intégrée.

60. Afin de développer plus avant le système d'enseignement spécialisé, un programme national de développement de l'enseignement spécialisé au Bélarus pour la période allant de 2012 à 2016 est actuellement en cours de préparation. Ce programme permettra de poursuivre les travaux de transformation de l'enseignement spécialisé en un système d'enseignement ouvert, et, pour les personnes présentant

des particularités de maturation psychophysique, d'augmenter leurs chances de recevoir un enseignement, notamment professionnel.

61. On trouve également parmi les priorités, les éléments suivants:

a) Amélioration de la formation et de la reconversion, dans les universités biélorusses qui forment les pédagogues, des enseignants qualifiés destinés à travailler dans des établissements d'enseignement spécialisé;

b) Élaboration d'un environnement ouvert dans les établissements d'enseignement, amélioration de la qualité du travail de réadaptation.

4. Enseignement professionnel et technique

62. L'enseignement professionnel et technique est un niveau de l'enseignement de base qui vise à développer la personnalité des élèves et leurs compétences professionnelles, et à leur dispenser une formation théorique et pratique spéciale qui se conclut par l'obtention d'un diplôme de travailleur de l'enseignement professionnel et technique ayant reçu une formation professionnelle et technique.

63. Il existe actuellement au Bélarus 219 établissements d'enseignement professionnel et technique qui forment plus de 100 000 élèves dans 102 spécialités, regroupant 430 métiers.

64. Sur la période allant de 2006 à 2010, 236 000 travailleurs qualifiés ont été formés dans des établissements d'enseignement professionnel et technique pour les secteurs de l'économie et de la sphère sociale.

65. Les besoins matériels des orphelins, des enfants privés de protection parentale, des enfants d'anciens combattants, de victimes et d'invalides de guerre sont pris en charge par l'État.

66. Ces dernières années, le système d'enseignement professionnel et technique de la République du Bélarus a subi toute une série de réformes organisationnelles et structurelles dont l'objectif était :

a) D'actualiser le contenu des formations d'enseignement professionnel et technique et d'en améliorer la qualité;

b) De mettre en œuvre un système de gestion de la qualité de l'enseignement;

c) D'optimiser le cadre de formation des enseignants;

d) De renforcer les ressources matérielles (consolidation des organisations de base des établissements d'enseignement, création de branches d'apprentissage distinctes, approvisionnement des établissements d'enseignement en machines et matériel, création de nouvelles places dans le domaine de la formation industrielle, etc.);

e) D'améliorer la formation des enseignants (organisation de la formation des enseignants, stages en entreprises, recyclage des personnes occupant des fonctions de direction, etc.);

f) D'améliorer le soutien pédagogique et méthodologique, ainsi que le système d'information (élaboration d'un système de soutien méthodologique intégré pour les établissements d'enseignement professionnel et technique, création d'un

réseau de grands établissements, intensification de la formation et publication de manuels scolaires pour l'ensemble du pays, etc.);

g) De développer le milieu éducatif (mise en place de services d'aide sociale et psychologique dans les établissements d'enseignement, organisation du soutien aux élèves présentant un haut potentiel, etc.).

67. Afin de favoriser le développement du système d'enseignement professionnel et technique, les moyens suivants sont mis en œuvre :

a) Optimisation du système de formation des travailleurs (employés) pour les secteurs de l'économie et de la sphère sociale;

b) Renforcement des partenariats et de la coopération entre les différentes parties prenantes et les acteurs du système d'enseignement professionnel;

c) Élaboration de directives visant à moderniser plus avant les établissements d'enseignement professionnel et technique en termes de matériel et de techniques avec la participation des organismes de direction de l'enseignement gouvernementaux et régionaux, des organisations de base, des représentants du secteur et d'industries de haute technologie;

d) Révision des normes pédagogiques et du contenu des documents et du programme pédagogiques en fonction des normes en vigueur dans le monde professionnel;

e) Élaboration de programmes sociaux visant à retenir le personnel.

5. Enseignement secondaire spécialisé

68. L'enseignement secondaire spécialisé fait partie de l'enseignement de base et vise à développer la personnalité des élèves, des étudiants en leur dispensant un enseignement théorique et pratique spécialisé qui se conclut par l'obtention d'un diplôme de spécialiste de l'enseignement secondaire spécialisé ayant reçu une formation d'enseignement secondaire spécialisé.

69. Les secteurs de l'économie et de la sphère sociale emploient plus de 900 personnes diplômées de l'enseignement secondaire spécialisé (23 % de l'ensemble des travailleurs).

70. Il existe actuellement au Bélarus 121 établissements d'enseignement secondaire spécialisé publics et 11 établissements privés. Le nombre total d'élèves fréquentant ces établissements est de 167 600 personnes.

71. De 2006 à 2010, les établissements d'enseignement secondaire spécialisé ont formé 216 000 spécialistes destinés à travailler dans les secteurs de l'économie et de la sphère sociale.

72. Au cours des cinq dernières années, un système de prévision des besoins des secteurs de l'économie et de la sphère sociale a été créé et mis en œuvre dans le cadre du programme de développement de l'enseignement secondaire spécialisé du Gouvernement, notamment en ce qui concerne les besoins en effectifs. Ce programme a défini la procédure de formation des enseignants en charge de secteurs ou de régions, établi des normes d'enseignement pour toutes les spécialités, optimisé la structure de formation des enseignants, redéfini des formations plus ciblées, et a permis d'améliorer les indices relatifs à l'emploi des diplômés.

73. Les orientations les plus prometteuses du développement de l'enseignement secondaire spécialisé sont les suivantes :

- a) Intégration des établissements d'enseignement secondaire spécialisé dans le système de formation continue à plusieurs niveaux grâce à des systèmes souples et des méthodes d'enseignement innovantes;
- b) Engagement et promotion de spécialistes en fonction de la demande des secteurs de l'économie et de la sphère sociale;
- c) Installation d'équipements modernes et modernisation du matériel et des techniques de base des établissements d'enseignement;
- d) Actualisation du contenu de la formation par la modification des normes pour chaque spécialité;
- e) Élaboration de supports d'enseignement électroniques;
- f) Renforcement des compétences professionnelles des pédagogues travaillant des établissements d'enseignement secondaire spécialisé;
- g) Introduction d'un système de gestion de la qualité conforme aux normes internationales.

6. Enseignement supérieur

74. L'enseignement supérieur est un niveau de l'enseignement de base qui assure la formation de spécialistes qualifiés, le développement des capacités et du potentiel intellectuel et créatif des étudiants.

75. L'enseignement supérieur est divisé en deux niveaux :

a) Le premier niveau assure la formation de spécialistes maîtrisant des connaissances, des compétences et des capacités fondamentales et spécialisées, et se conclut par l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur de premier cycle qui donne droit à un emploi exigeant un titre du niveau de l'enseignement supérieur, et donne accès à la maîtrise;

b) Le deuxième niveau de l'enseignement supérieur (maîtrise) assure une formation plus approfondie des spécialistes, leur inculque des connaissances, des capacités et des compétences dans les domaines des sciences pédagogiques et de la recherche, qui se conclut par l'obtention d'une maîtrise (« Master ») et qui leur donne la possibilité de devenir doctorant (doctorat), et d'obtenir un emploi dans leur domaine de spécialisation et exigeant ce titre.

76. Le contenu de la formation dans l'enseignement supérieur est réglementé par des normes éducatives définies par le Ministère de l'éducation de la République du Bélarus.

77. Il y a au Bélarus 45 établissements d'enseignement supérieur publics et 10 établissements privés. Les spécialistes sont formés selon 15 profils comprenant 438 spécialisations d'enseignement supérieur de premier cycle et 192 spécialisations de l'enseignement supérieur de deuxième cycle. De 2006 à 2010, 302 200 spécialistes ont été diplômés de l'enseignement supérieur pour les secteurs de l'économie et de la sphère sociale. L'enseignement est dispensé sous une forme classique et par correspondance (y compris à distance).

78. Selon les données statistiques, un quart de la population active possède un diplôme de l'enseignement supérieur. Ces cinq dernières années, le nombre d'étudiants est passé de 396 400 personnes (2006) à 442 900 (2011), soit 467 étudiants sur 1000 habitants. Le rapport enseignant – étudiant dans les établissements d'enseignement est de 1 :10.

79. Le Bélarus a mis sur pied un système de répartition des étudiants (procédure visant à déterminer le premier emploi qu'occupera le jeune diplômé) qui est mise en œuvre par les institutions en charge de l'enseignement, et ce afin d'assurer la protection sociale des diplômés et de répondre à la demande en spécialistes des différents secteurs d'activité économique et sociale.

80. L'enseignement supérieur est par ailleurs confronté à toute une série de problèmes qui font aujourd'hui l'objet de toute l'attention du Gouvernement:

a) Un programme de développement de l'enseignement supérieur pour la période allant de 2011 à 2015 a été mis en place par le Gouvernement pour répondre au problème d'usure rapide des équipements de laboratoire et du manque de locaux de laboratoire (moins de 52,5 %) et de résidences pour étudiants (66,5 % des étudiants non résidents) auquel font face les établissements;

b) L'intégration maximale du processus éducatif, des sciences et des procédés de production sera mise en œuvre grâce à la création, par de grandes universités et des entreprises innovantes, de sites d'enseignement, de recherche et de production, qui garantira le développement novateur des secteurs d'activité économique et sociale, la création et le développement de structures d'innovation, y compris des incubateurs d'entreprises;

c) L'état d'avancement du développement de l'enseignement par rapport à la sphère industrielle permet de préparer les spécialistes à travailler dans des industries se rapportant au secteurs technologiques V et VI;

d) La formation d'un personnel scientifique et enseignant compétent satisfaisant au niveau exigé au niveau international, se fera grâce à l'intensification de la mobilité universitaire, à l'amélioration de la formation des cadres et au perfectionnement des enseignants, y compris en garantissant l'accès à des stages de perfectionnement aux nouvelles connaissances et technologies à l'étranger;

e) L'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et la reconnaissance des hautes écoles nationales seront atteints grâce à l'introduction du certificat international d'activité éducative et scientifique des universités conforme aux normes internationales ISO 9001, et l'intégration d'éléments du processus de Bologne dans le système national d'enseignement supérieur.

7. Enseignement universitaire de deuxième et troisième cycles

81. L'enseignement universitaire de deuxième et troisième cycles est un niveau de l'enseignement de base visant à développer la personnalité des étudiants de troisième cycle, des doctorants et des candidats au doctorat et à exploiter leur potentiel intellectuel et créatif, à leur faire acquérir des compétences professionnelles en matière d'organisation et de conduite de recherches scientifiques. L'enseignement universitaire de deuxième et troisième cycles est réparti en deux niveaux :

a) Le stage de doctorat – le premier niveau de l’enseignement postuniversitaire visant à doter des spécialistes de compétences de planification et à les rendre aptes à effectuer des recherches en toute indépendance, à acquérir des connaissances théoriques approfondies qui leur permettront de préparer leur travail de fin d’études (mémoire) pour atteindre le niveau du doctorat;

b) Le doctorat – le deuxième niveau de l’enseignement postuniversitaire, vise à doter des spécialistes de compétences en matière d’organisation de travaux de recherche destinés à explorer de nouvelles pistes d’études scientifiques ou à développer des pistes déjà existantes, et à procéder à la synthèse analytique des résultats de l’activité scientifique, qui leur permettront de préparer leur travail de fin d’études (mémoire) pour le grade de docteur ès sciences.

82. Depuis le 1^{er} janvier 2011, 119 organisations de la République du Bélarus proposent un stage de doctorat suivi par 4 725 personnes, dont 2 730 personnes (57,8 %) en journée et 1 995 (42,2 %) à distance. Il y a, dans les 37 organisations de la République du Bélarus qui disposent d’un doctorat, 98 doctorants.

83. Ventilation par secteur des stages de doctorat : sciences sociales et humaines – 46,5 %, sciences techniques – 18,7 %, sciences naturelles – 14,1 %, sciences médicales – 10 %, sciences agricoles – 4,6 %.

84. Ventilation par secteur des doctorats : sciences sociales et humaines – 42,8 %, sciences techniques – 17,3 %, sciences naturelles – 17,3 %, sciences médicales – 13,2 %, sciences agricoles – 4,1 %.

85. L’amélioration de la qualité de la formation des cadres scientifiques diplômés de l’enseignement universitaire de premier cycle sera rendue effective grâce aux éléments suivants :

a) Une interaction accrue avec les entreprises de production dans le but d’augmenter les volumes et d’améliorer la qualité de la formation du personnel scientifique diplômé de l’enseignement supérieur de premier cycle pour l’économie réelle;

b) Le développement de la coopération internationale avec les centres scientifiques de formation d’autres pays;

c) L’optimisation des volumes et de la structure d’admission à l’enseignement universitaire de deuxième et troisième cycles. On s’attend, à l’horizon 2015, à une augmentation du nombre de doctorants de 86,1 %, plus de 60 % des admissions s’effectuant dans le domaine des disciplines de haute technologie.

8. Éducation complémentaire des enfants et des jeunes, travail éducatif et social

86. L’éducation complémentaire des enfants et des jeunes et une forme d’éducation complémentaire visant à développer la personnalité de chaque élève, à former et à développer chez lui des capacités créatives, à répondre à ses besoins individuels en matière de perfectionnement intellectuel, moral et physique, à lui apprendre à vivre en société, à organiser son temps libre et à trouver une orientation professionnelle.

87. Il existe, au sein des établissements d’éducation et d’apprentissage extrascolaires, un réseau ramifié organisé par intérêt (cercle, section, atelier) dont

les principaux domaines d'action sont les suivants : développement des capacités naturelles des élèves, approfondissement des connaissances et développement des intérêts cognitifs, culture d'un mode de vie sain, culture physique et sport.

88. Les conditions permettant de combiner études et différents types d'activités sportives ont été créées dans les établissements d'enseignement. Le système éducatif comprend 134 établissements spécialisés dans les études sportives, dans lesquels étudient environ 70 000 personnes (5,6% de l'ensemble des élèves) et où ont été créées des classes spécialisées dans la pratique du sport.

89. Un travail systématique est effectué en ce qui concerne le traitement des enfants et des jeunes et leur séjour dans des établissements de cure. Les enfants qui ont souffert des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl constituent une préoccupation particulière de l'État. Chaque année, les enfants de cette catégorie sont envoyés en traitement dans un établissement de cure et de traitement à charge du Gouvernement.

90. La République du Bélarus a mis sur pied un mécanisme qui permet de mieux protéger les enfants, de leur éviter des conditions de vie et d'éducation inappropriées.

91. La République du Bélarus travaille activement à l'élargissement des formes familiales de placement des enfants. Grâce à cette action, le nombre d'enfants placés dans des internats a diminué de 60 %. Le nombre de maisons d'enfants et d'internats pour orphelins a diminué de 30 % (74 en 2005, 52 en 2010). Pas moins de la moitié de ces établissements devrait être fermée d'ici la fin de 2015 dans le cadre du processus d'optimisation des internats.

92. Il y a au Bélarus 142 établissements sociopédagogiques (centres sociopédagogiques, centres d'accueil pour enfants) qui fournissent des services d'assistance sociale aux enfants et à leur famille, de rééducation des jeunes se trouvant dans une situation sociale précaire et dont la protection du Gouvernement est jugée nécessaire.

93. Des services éducatifs et sociaux plus efficaces favoriseront :

a) L'élaboration et l'introduction de nouvelles formes et méthodes de travail, y compris interactives, la mise à jour des activités des services sociopédagogiques et psychologiques;

b) Le soutien et le développement d'initiatives importantes sur le plan social prises par des jeunes (bénévolat, groupements, création d'incubateurs d'entreprises, de petites entreprises, etc.);

c) L'apprentissage d'une culture d'un mode de vie sain;

d) Le développement de formes familiales d'éducation des enfants privés de la protection des parents.

9. Formation complémentaire des adultes

94. La formation complémentaire des adultes est une forme d'éducation complémentaire visant à développer les compétences professionnelles de l'étudiant, du stagiaire, et de satisfaire leurs besoins cognitifs.

95. Le Gouvernement offre aux travailleurs, une fois tous les cinq ans, la possibilité de suivre une formation financée par l'État pour renforcer leurs compétences, et garantit à chaque travailleur la possibilité de suivre ce type de formation complémentaire.

96. Des garanties sociales sont prévues et octroyées aux travailleurs qui suivent une telle formation par le biais de leur employeur.

97. Chaque année, ils sont plus de 550 000 employés (environ 14 % de l'ensemble des travailleurs de la République du Bélarus) à suivre une formation professionnelle, continue, un stage ou une formation de reconversion.

98. La formation professionnelle continue est assurée dans 5 500 professions.

99. La formation continue des cadres et spécialistes est assurée pour tous les profils (disciplines) d'enseignement. Les personnes diplômées de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire spécialisé peuvent suivre une formation de reconversion dans 360 domaines de spécialisation.

100. La formation continue, les stages et la reconversion des cadres sont assurés par plus de 390 établissements d'enseignement au Bélarus.

101. L'organisation de la formation des personnes ayant été licenciées, des personnes au chômage et sans emploi, y compris la formation des jeunes sans emploi constitue un domaine de travail important. Sur la base de l'expérience acquise par d'autres pays, la formation des personnes sans emploi est assurée par des établissements d'enseignement et des centres de formation spécialisés afin de répondre à la demande du marché du travail. Chaque année, ces établissements et centres forment plus de 26 000 chômeurs avec pour finalité un emploi.

102. L'objectif de développement du système d'éducation complémentaire des adultes est la réalisation du principe « d'éducation tout au long de la vie ». Un système souple de formation, de reconversion et d'amélioration des aptitudes du personnel sera mis en œuvre au cours des cinq prochaines années pour répondre aux besoins de développement innovant du pays. Le système d'éducation complémentaire des adultes sera mis en œuvre par l'introduction de technologies modernes de l'information et de la communication, et l'intégration de l'enseignement professionnel, des sciences et de l'industrie.

103. L'un des principaux aspects du développement de l'éducation complémentaire des adultes sera la collaboration entre les établissements d'enseignement et les organisations de toute forme juridique en charge de la formation professionnelle continue du personnel et de l'amélioration des formes de formation continue et de reconversion de cadres dirigeants, de spécialistes et de travailleurs (employés).

10. Système national d'évaluation des connaissances des élèves

104. Un système d'évaluation des résultats des élèves (sur une échelle de 10 points) a été introduit le 1^{er} septembre 2003 en République du Bélarus.

105. Les élèves sont notés en fonction des résultats de la certification en cours, intermédiaire et finale. Les différentes formes d'évaluation sont les suivantes : interrogation orale, travail de vérification, contrôle, test, examen, défense de travaux écrits et de travaux de fin d'étude, examen oral.

106. Les élèves de première et deuxième années sont évalués sur la base du contenu de toutes les matières figurant au programme scolaire, et les élèves de troisième et quatrième années, dans les matières artistiques, la musique, les activités manuelles et la culture physique.

107. L'évaluation des élèves présentant des particularités de maturation psychophysique se fait sur la base du contenu, et suppose une évaluation orale et qualitative des résultats éducatifs, sans que ne soient communiquées les notes.

108. En 2006, la République du Bélarus a introduit, parallèlement au système d'évaluation des résultats scolaires des élèves sur dix points, un système d'évaluation du niveau de formation des élèves diplômés sur une échelle de 100 points. Ce système est utilisé dans le cadre des examens d'entrée des candidats à l'enseignement supérieur. La République du Bélarus devrait rejoindre dans les prochaines années la liste des pays participants au Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

C. Activités de formation et de recherche

109. Les groupements d'organismes publics de recherche issus de différents secteurs et structures administratives, ainsi que les institutions de l'enseignement supérieur constituent le noyau du potentiel scientifique et technique de la République du Bélarus.

110. Ces cinq dernières années, la contribution de la recherche universitaire dans l'économie du pays a été de plus en plus importante. En 2010, les universités du Ministère de l'éducation ont mené à bien 735 (42 %) des 1766 projets des 39 programmes gouvernementaux de recherche fondamentale et appliquée. Dans plus de la moitié des cas (54 %) les universités étaient le principal organisme d'exécution.

111. La contribution de la recherche universitaire dans le développement d'une économie innovante est confirmée par l'augmentation des fonds provenant de la vente des produits scientifiques et techniques sur les marchés étrangers. En 2010, le volume des ventes a dépassé les 5 millions de dollars des États-Unis, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2009, et de 200 % par rapport au niveau de 2005. Ces produits scientifiques et techniques sont exportés dans plus de 30 pays étrangers.

112. La création de structures d'entreprise constitue un élément efficace de développement de l'innovation dans les universités biélorusses (parcs technologiques, centres de transfert de technologie, pépinières d'entreprises). Il existe actuellement dans le système du Ministère de l'éducation 7 parcs technologiques, 2 centres d'innovation, 9 centres de transfert de technologie, un Centre interuniversitaire de recherche marketing dans les domaines de la recherche et plusieurs centres régionaux de marketing.

113. À l'avenir, les universités, associées à une formation de pointe du personnel, doivent devenir des centres d'innovation scientifique. Elles sont appelées à assurer l'intégration de l'enseignement supérieur, des sciences et des industries, la création et le développement d'infrastructures novatrices destinées à mettre en œuvre et exporter leurs propres créations scientifiques et techniques.

114. 2009, la recherche et le développement ont employé plus de 33 000 personnes, dont 20 500 étaient des chercheurs. Parmi ces chercheurs, 737 sont détenteurs d'un doctorat et 3 184 personnes d'un titre de docteur en sciences.

115. L'Institut d'éducation nationale de la République du Bélarus joue un rôle clef dans la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine de l'éducation préscolaire, de l'enseignement secondaire général et spécialisé.

116. Les questions soulevées par la gestion de la propriété intellectuelle ont été prises en considération afin de développer et de renforcer le capital intellectuel du pays. Chaque année, plus de 400 documents de protection de la propriété intellectuelle sont déposés (brevets et modèles déposés).

117. Nous voyons en l'amélioration de l'efficacité des activités de recherche, le moyen d'atteindre :

- a) Une plus grande importance pratique des résultats des recherches menées pour l'économie réelle;
- b) Une plus large commercialisation des biens de la propriété intellectuelle;
- c) Le développement d'activités dans le domaine de l'innovation dans les universités en créant des structures d'entreprise novatrices (parcs technologiques, centres de transfert de technologie, incubateurs d'entreprise);
- d) Le renforcement de la base matérielle et technique d'études scientifiques (en 2011, les fonds destinés à l'achat de matériel scientifique ont pratiquement été multipliés par 4 par rapport à 2010);
- e) Le développement de la coopération internationale dans les domaines scientifiques et techniques, l'augmentation des exportations de produits scientifiques et technologiques dans le cadre d'une stratégie progressive.

III. Perspectives de développement du système d'éducation nationale de la République du Bélarus dans le contexte des processus éducatifs mondiaux

118. L'objectif pour la période allant de 2011 à 2020 est d'aligner le système d'éducation nationale sur les normes mondiales. On veillera tout particulièrement à améliorer la qualité de l'enseignement et des structures de formation des spécialistes, ainsi qu'à faire correspondre autant que possible le système d'éducation aux exigences du marché du travail.

119. Les principaux aspects du perfectionnement du système éducatif sont les suivants :

- a) Garantir les droits, libertés et intérêts légaux des citoyens dans le domaine de l'éducation, y compris le droit à un enseignement gratuit financé par les organismes nationaux et/ou régionaux, mais aussi à un enseignement payant;
- b) Garantir l'accès à l'enseignement, y compris pour les personnes présentant des particularités de maturation psychophysique, adapté à leur état de santé et leurs capacités cognitives, à tous les niveaux de l'enseignement de base et de la formation complémentaire;

- c) Assurer le passage effectif à un enseignement secondaire général obligatoire;
- d) Assurer la continuité de l'enseignement;
- e) Garantir l'égalité de la langue russe et de la langue biélorusse;
- f) Permettre aux établissements d'enseignement de mettre en œuvre des activités d'éducation, et notamment d'inculquer aux citoyens des valeurs spirituelles et morales, à les inciter à adopter un mode de vie sain, à leur apprendre ce que sont la citoyenneté, le patriotisme, la responsabilité et l'assiduité.

120. Toute une série de mesures organisationnelles seront mises en œuvre :

- a) Optimiser le réseau des établissements en charge de l'enseignement secondaire général en tenant compte de l'évolution de la situation démographique et sans violer le droit des citoyens à l'enseignement;
- b) Développer un réseau d'établissements d'enseignement d'un genre nouveau, créer des sites d'enseignement, de recherche et de production mettant en œuvre des programmes d'éducation à différents niveaux;
- c) Élaborer un mécanisme efficace pour le transfert des progrès scientifiques et techniques dans les industries, par secteur et par région;
- d) Optimiser le système d'apprentissage à distance à tous les niveaux d'enseignement, assurer le suivi de la qualité de la formation et de l'éducation des jeunes élèves;
- e) Améliorer le niveau de qualification des enseignants et rendre plus efficace l'affectation du personnel.

IV. Initiatives prises par la République du Bélarus pour renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'éducation

121. La République du Bélarus, dans le but d'attirer l'attention de la société mondiale sur les idéaux de l'instruction qui ont été à la base de la prise de conscience du rôle essentiel de l'éducation dans le développement du potentiel humain, le maintien et le renforcement du patrimoine culturel mondial, et dans le cadre du 525^e anniversaire de l'éminent scientifique, éducateur et premier imprimeur biélorusse Francysk Skaryna, propose de déclarer 2015 l'Année Francysk Skaryna.

122. Des activités visant à renforcer le potentiel spirituel et intellectuel, à creuser le dialogue interculturel, à créer un espace dédié à l'enseignement fondé sur les principes de l'humanisme, de l'égalité et du développement de l'innovation seraient mises sur pied dans le cadre de l'Année Francysk Skaryna.

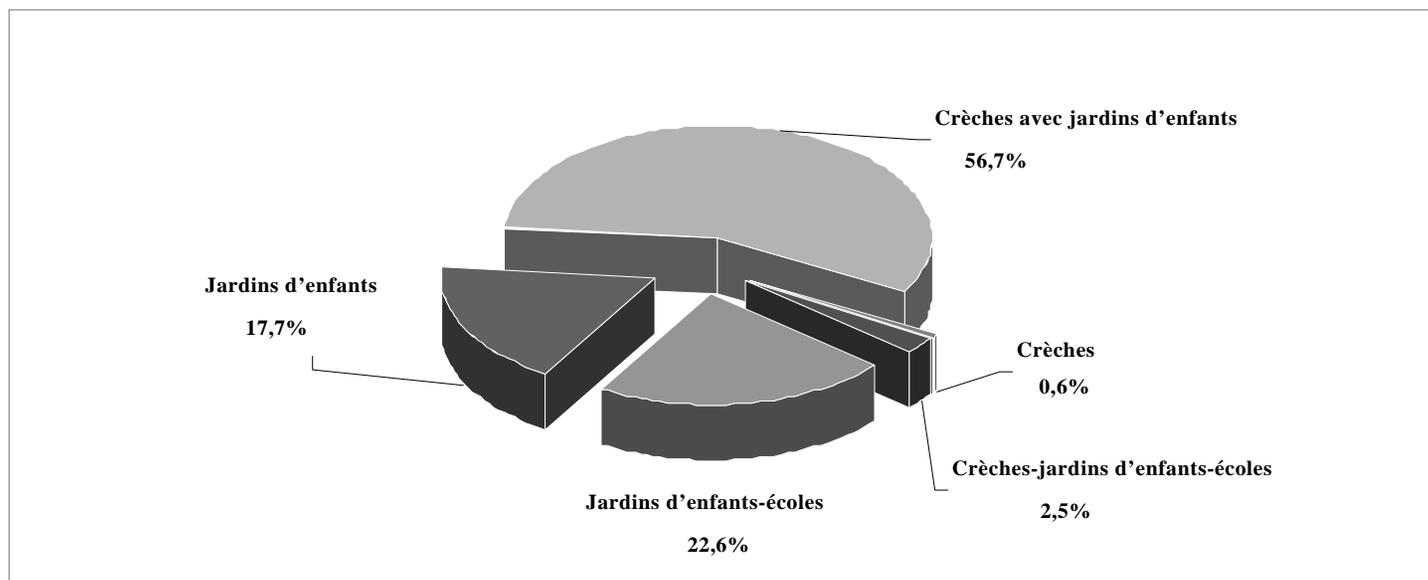
Annexe 1

Établissements d'enseignement préscolaire

(Situation début 2010)

	Nombre total d'établissements d'enseignement préscolaire	Nombre d'enfants les fréquentant	Notamment :											
			Jardins d'enfants	Nombre d'enfants	Crèches avec jardins d'enfants	Nombre d'enfants	Crèches	Nombre d'enfants	Écoles avec crèches et jardins d'enfants	Nombre d'enfants	Écoles avec jardins d'enfants	Nombre d'enfants	Centres de développement de l'enfant	Nombre d'enfants
Ville de Minsk	435	80424	15	1359	398	75648	1	64	0	0	7	540	14	2813
Province de Brest	605	58010	110	4055	378	49972	0	0	17	694	97	2623	3	666
Province de Vitebsk	660	46876	143	5662	290	36424	19	369	0	0	201	2996	7	1425
Province de Gomel	711	57349	174	6068	346	44342	3	100	11	278	156	2843	21	3718
Province de Grodno	470	46338	64	2055	240	34952	1	71	35	1056	97	2689	33	5515
Province de Minsk	695	53739	140	4543	330	40615	0	0	2	67	200	4192	23	4322
Province de Moguilev	522	41241	60	2178	278	33649	0	0	34	999	142	2683	8	1732
Total	4098	383977	706	25920	2260	315602	24	604	99	3094	900	18566	109	20191
Pour référence														
2009	4097	372768	726	25044	2281	308391	5	205	981	20018	981	20018	104	19110
2008	4087	367739	775	25544	2270	307837	8	456	941	17630	941	17630	93	16272
2007	4109	365298	814	25578	2289	306755	6	244	915	18195	915	18195	85	14526
2006	4135	365594	868	27053	2336	309427	6	231	855	16727	855	16727	70	12156

Ventilation des établissements d'enseignement préscolaire par type, situation au début de l'année 2010



Annexe 2

Pédagogues travaillant dans des établissements d'enseignement préscolaire

(Situation début 2010)

Province	Nombre total de travailleurs	En possession d'un diplôme de l'enseignement							
		Supérieur				Secondaire spécialisé			
		Total	Pourcentage du nombre total de travailleurs	Y compris profil préscolaire	Pourcentage du nombre total de travailleurs	Total	Pourcentage du nombre total de travailleurs	Y compris profil préscolaire	Pourcentage du nombre total de travailleurs
Ville de Minsk	7458	4298	57,63	2198	29,47	3083	41,34	2166	29,04
Province de Brest	6819	3532	51,80	1292	18,95	3074	45,08	1805	26,47
Province de Vitebsk	8138	3798	46,67	1320	16,22	4220	51,86	2922	35,91
Province de Gomel	6241	3118	49,96	1130	18,11	3089	49,50	2093	33,54
Province de Grodno	10758	6216	57,78	2254	20,95	3901	36,26	2404	22,35
Province de Minsk	7066	3074	43,50	1458	20,63	3912	55,36	2695	38,14
Province de Moguilev	5564	2487	44,70	1524	27,39	2910	52,30	2117	38,05
Total	52044	26523	50,96	11176	21,47	24189	46,48	16202	31,13

Annexe 3

Nombre total d'écoles et d'écoles-internats d'enseignement général en République du Bélarus

(Situation au début de l'année scolaire 2010-2011)

Province	Nombre total d'établissements publics	Subordonnés					Plus :			
		Aux départements des comités exécutifs régionaux en charge de l'éducation					Ministère de l'éducation (écoles relevant de la République du Bélarus)	Autres organismes étatiques	Écoles du soir	Écoles privées
		Enseignement général de jour			Enseignement spécialisé et établissements satellites					
		Écoles	Écoles-internats (général)	Écoles-internat de sanatorium	Écoles	Écoles-internats				
Ville de Minsk	252	237	1	2	3	4	3	2	3	5
Province de Brest	618	600	3	4	1	9	0	1	3	1
Province de Vitebsk	589	579	3	1	3	3	0	0	7	0
Province de Gomel	625	606	2	2	3	10	0	2	9	0
Province de Grodno	418	403	1	4	3	7	0	0	2	1
Province de Minsk	636	621	4	4	0	7	0	0	16	0
Province de Moguilev	446	429	4	2	3	7	1	0	12	2
Total	3584	3475	18	19	16	47	4	5	52	9
Pour référence										
Année scolaire 2009-2010	3656	3535	44		17	51	4	5	57	9
Année scolaire 2008-2009	3749	3613	55		19	53	4	5	62	10
Année scolaire 2007-2008	3846	3702	61		19	56	4	4	71	10
Année scolaire 2006-2007	3979	3829	60		19	62	4	5	74	10

Annexe 4

Nombre total d'élèves dans les écoles d'enseignement général et les écoles-internats de la République du Bélarus

(Situation au début de l'année scolaire 2010-2011)

Province	Nombre total d'élèves dans les établissements publics	Dans des écoles relevant					Plus :				
		Des départements des comités exécutifs régionaux en charge de l'éducation					Du Ministère de l'éducation (dans les écoles relevant de la République du Bélarus)	D'autres organismes étatiques	Dans les établissements de cours du soir	Dans les écoles privées	Dans des classes spéciales d'écoles d'enseignement général
		Enseignement général de jour		Enseignement spécialisé et établissements satellites							
		Écoles	Écoles-internats (général)	Écoles	Écoles-internats	Écoles-internats					
Ville de Minsk	157359	153116	176	369	643	1084	1676	1157	379	295	
Province de Brest	163136	160955	357	95	1040		302	604	61	387	
Province de Vitebsk	114621	113033	485	237	351		339	1315		176	
Province de Gomel	152089	150096	167	185	973		599	1485		69	
Province de Grodno	112467	111017	87	202	714		253	770	66	194	
Province de Minsk	142196	140729	292	0	839		205	2218		131	
Province de Moguilev	110814	108288	424	536	745	54	440	1518	52	327	
Total	952682	937234	1988	1624	5305	1138	3814	9067	558	1579	
Pour référence											
Année scolaire 2009-2010	997612	978361	5591	1766	5583	1166	3610	10184	586	1535	
Année scolaire 2008-2009	1071499	1049572	7428	2031	6129	1199	3479	11043	625	1661	
Année scolaire 2007-2008	1119686	1097446	6724	2317	6480	1215	3665	14572	608	1839	
Année scolaire 2006-2007	1160458	1136690	7209	2280	7422	1232	3485	17832	604	2140	

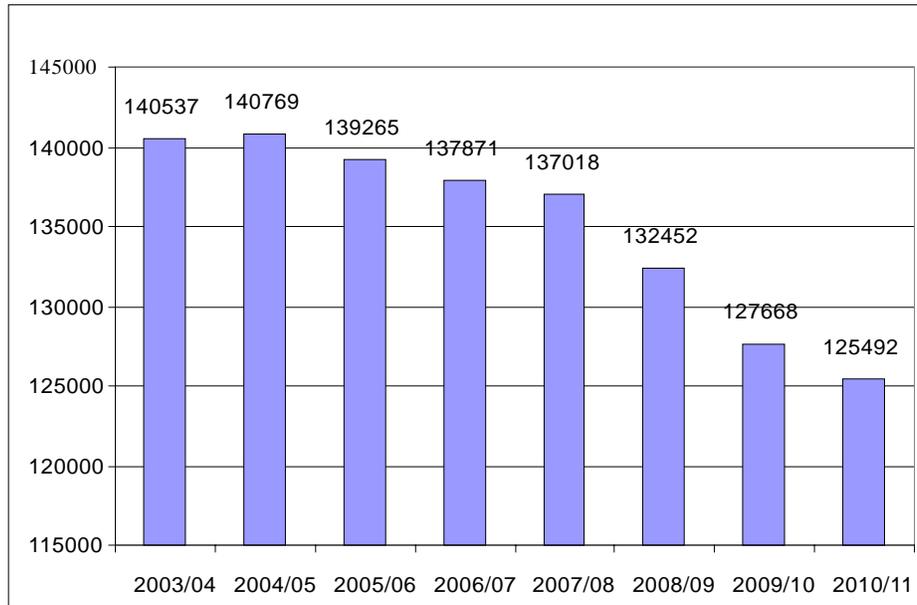
Annexe 5

Cadres pédagogiques des écoles d'enseignement général de jour et des écoles-internats de la République du Bélarus

(Situation au début de l'année scolaire 2010-2011)

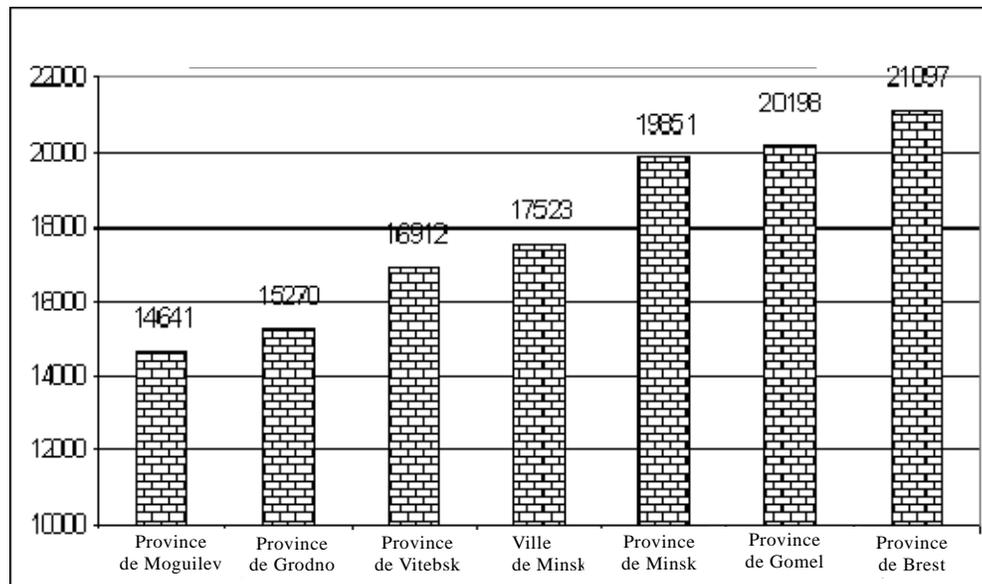
Province	Nombre total d'écoles	Nombre de pédagogues dans celles-ci	En possession d'un diplôme de l'enseignement						Y compris :	
			Supérieur		Secondaire spécialisé		Secondaire général		Pédagogues sociaux	Psychologues
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre
Province de Brest	609	21097	19002	90,1	1988	9,4	107	0,5	351	308
Province de Vitebsk	585	16912	15069	89,1	1725	10,2	118	0,7	291	267
Province de Gomel	612	20198	18512	91,7	1683	8,3	3	0,0	337	289
Province de Grodno	409	15270	13629	89,2	1590	10,4	51	0,4	248	250
Ville de Minsk	248	17523	15824	90,3	1370	7,8	329	1,9	305	340
Province de Minsk	631	19851	17575	88,5	2264	11,4	12	0,1	339	308
Province de Moguilev	438	14641	12755	87,1	1811	12,4	75	0,5	229	254
Total	3532	125492	112366	89,5	12431	9,9	695	0,6	2100	2016
Pour référence										
Année scolaire 2009-2010	3587	127668	113575	89,0	13526	10,6	567	0,4	2141	2109
Année scolaire 2008-2009	3675	132452	116475	88,0	15292	11,5	685	0,5	2244	2049
Année scolaire 2007-2008	3770	137018	119217	87,0	17134	12,5	667	0,5	2392	2130
Année scolaire 2006-2007	3908	137871	119308	86,5	17947	13,0	616	0,5	2636	2094

Nombre de travailleurs pédagogiques



Nombre de travailleurs pédagogiques

(Année scolaire 2010-2011)



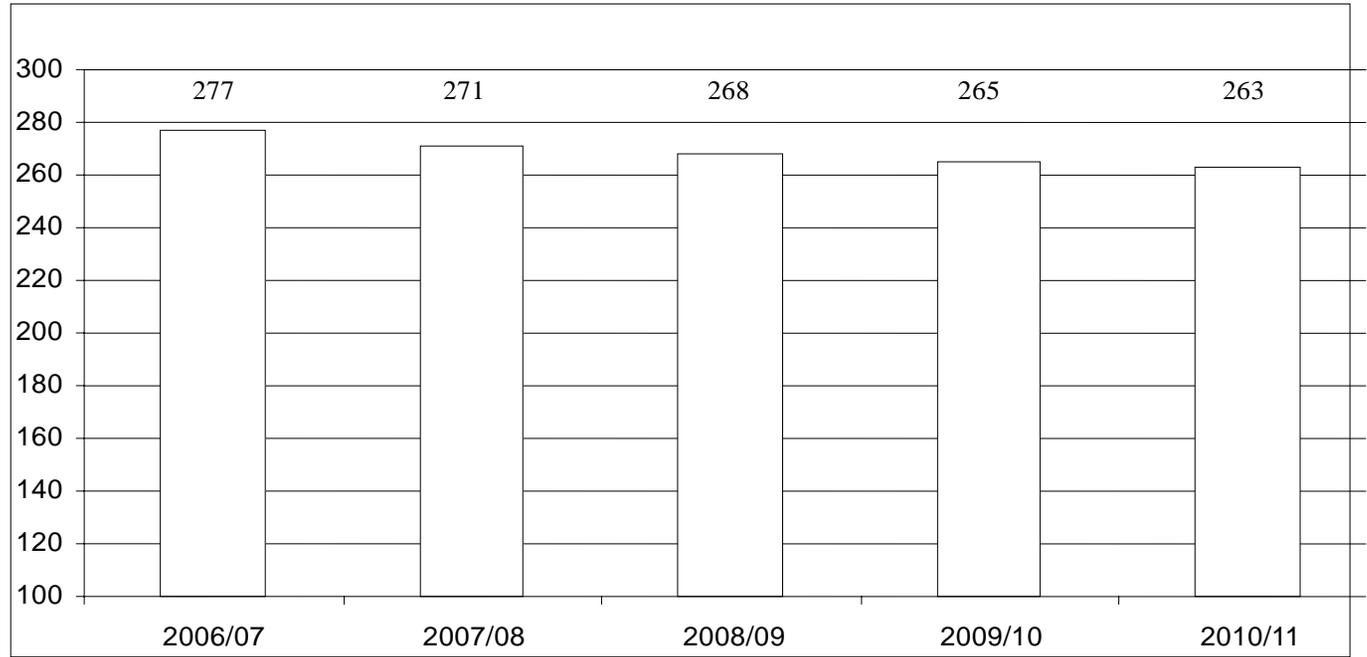
Annexe 6

Réseau d'établissements d'enseignement et structures intégrées pour enfants présentant des particularités de maturation psychophysique

Situation au début de l'année scolaire	Ensemble des établissements (somme graphique 9-16)	Structures intégrées à des établissements d'enseignement préscolaire			Établissements d'enseignement secondaire général et structures intégrées				Établissements d'enseignement spécialisé				Établissements mettant en œuvre des programmes éducatifs		
		Centre d'aide en matière d'enseignement correctif ^a	Groupes spéciaux ^a	Groupes intégrés ^a	Centre d'aide en matière d'enseignement correctif	Classes spéciales	Classes intégrées	Écoles du soir	Établissements spécialisés de l'enseignement préscolaire ^a	Écoles générales et spéciales	Écoles-internats spéciales	Centres d'éducation surveillée et de réadaptation	Maison d'enfants	Établissement spécial d'enseignement et d'éducation	Établissement spécial de traitement et d'éducation
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
2006/07	277	859	1274	207	1161	221	5375	1	47	19	62	142	6		
2007/08	271	984	1265	268	1231	202	5806	0	47	19	56	143	6		
2008/09	268	996	1241	300	1329	183	5833	0	48	19	53	142	6		
2009/10	265	1124	1292	376	1359	179	5634	0	48	17	51	143	6		
2010/11	263	1124	1292	376	1415	192	5475	0	48	16	47	143	5	3	1
Y compris par région au début de l'année scolaire 2010-2011 :															
Province de Brest	36	111	190	55	163	43	614	0	5	1	9	21	0	0	0
Province de Vitebsk	34	200	100	51	211	24	630	0	5	3	3	23	0	0	0
Province de Gomel	49	133	206	63	176	9	1096	0	12	3	10	23	0	1	0
Province de Grodno	39	179	207	61	198	21	766	0	10	3	7	19	0	0	0
Ville de Minsk	32	82	432	35	183	34	252	0	12	3	4	10	3	0	0
Province de Minsk	33	302	88	63	322	24	1442	0	1	0	7	24	1	0	0
Province de Moguilev	40	117	69	48	162	37	675	0	3	3	7	23	1	2	1
Établissements relevant de la République du Bélarus	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0	0

^a Situation début 2010.

**Nombre d'établissements de l'enseignement spécialisé pour enfants
présentant des particularités de maturation psychophysique**

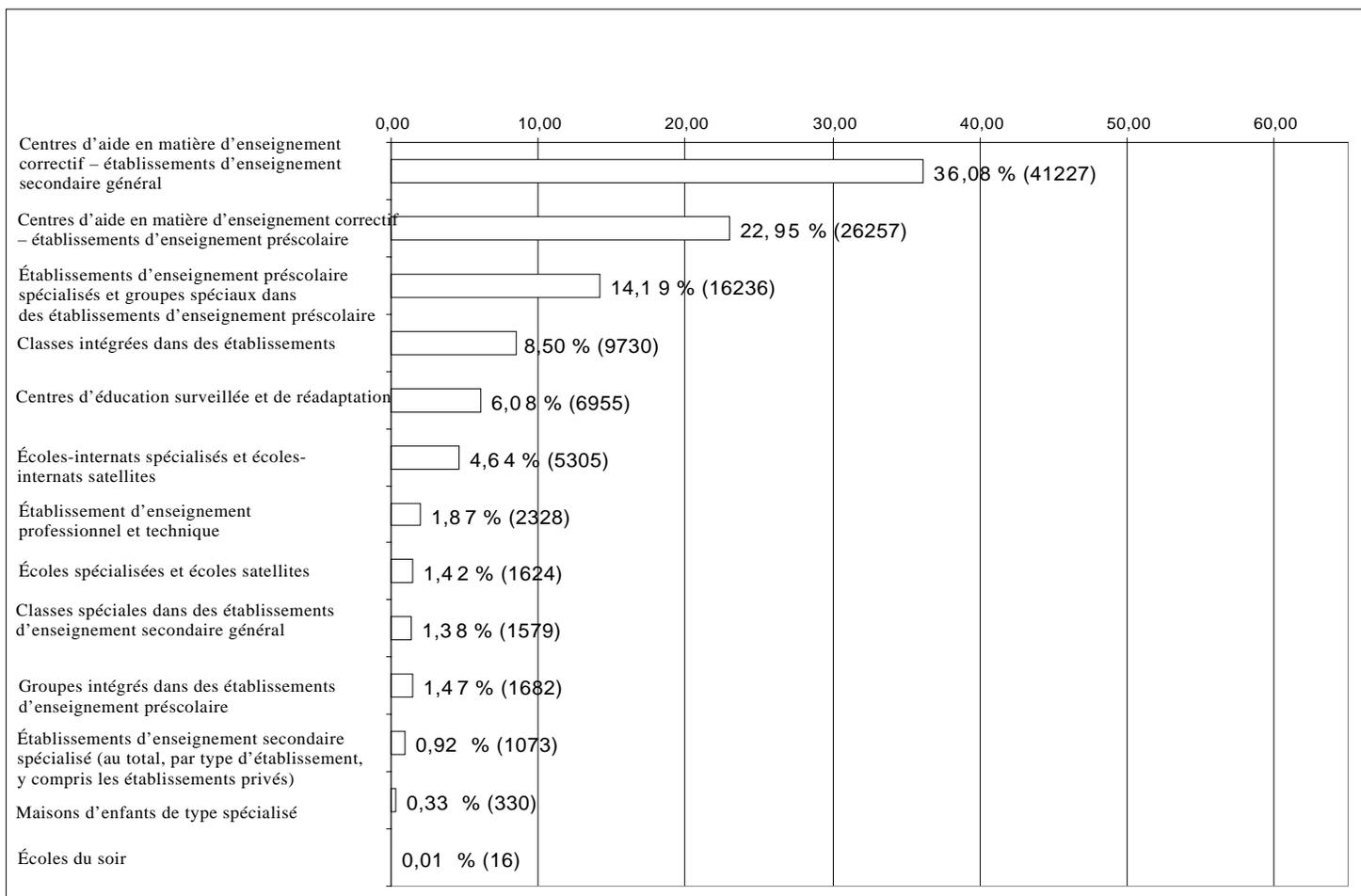


Annexe 7

Répartition des enfants présentant des particularités de maturation psychophysique par type d'établissement d'enseignement

(situation au début de l'année scolaire)	Nombre total d'enfants présentant des particularités de maturation psychophysique encodé dans la base de données	Enfants recevant un enseignement spécialisé et une aide à la réadaptation et pédagogique	Y compris ceux (du groupe 3) fréquentant :														Non scolarisés (informations base de données)
			Structures intégrées aux établissements d'enseignement préscolaire			Établissements d'enseignement secondaire général et structures intégrées à ces établissements				Établissements d'enseignement spécialisé				Établissements mettant en œuvre des programmes d'éducation	Établissement d'enseignement professionnel et technique	Établissements d'enseignement secondaire spécialisé	
			Centre d'aide en matière d'enseignement correctif	Groupes spéciaux	Groupes intégrés	Centre d'aide en matière d'enseignement correctif	Classes spéciales	Groupes intégrés	Écoles du soir	Établissements spécialisés de l'enseignement préscolaire	Écoles spéciales et écoles satellites	Écoles-internats spéciales et satellites	Centres d'éducation surveillée et de réadaptation				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	18	19	19
2006/07	125981	111053	22894	12050	729	35060	2140	10996	73	4062	2699	7598	6378	401	401	2249	299
2007/08	126661	111665	25513	11919	929	36452	1839	11605	47	4083	2317	6641	6706	390	2256	1267	287
2008/09	119839	108970	22886	11314	1545	38893	1661	11049	16	4148	2031	6129	6970	374	2138	1054	287
2009/10	122137	114999	26257	12077	1682	40228	1535	10247	16	4159	1766	5729	7062	354	2217	1053	601
2010/11	126785	114392	26257	12077	1682	41277	1579	9730	16	4159	1624	5305	6955	330	2328	1073	601
Province de Brest	15206	13842	2692	1814	178	4477	387	1014	0	592	95	1040	1248	0	209	96	93
Province de Vitebsk	16192	13508	3126	697	267	5941	176	954	0	502	237	351	824	0	298	135	47
Province de Gomel	18836	16996	3992	1512	522	5111	69	2097	0	974	185	973	1016	0	385	160	3
Province de Grodno	19617	17089	4140	1723	217	6395	194	1212	16	792	202	714	895	0	392	197	26
Ville de Minsk	19903	18857	2287	4691	115	7123	295	715	0	1035	369	643	864	204	208	308	417
Province de Minsk	22773	21041	7011	1068	149	7729	131	2363	0	72	0	839	1221	69	319	70	12
Province de Moguilev	14258	13059	3009	572	234	4501	327	1375	0	192	536	745	887	57	517	107	3
Établissements relevant de la République du Bélarus	-	0	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Ventilation des enfants présentant des particularités de maturation psychophysique et recevant un enseignement spécialisé et une aide en matière d'enseignement correctif par type d'établissement d'enseignement (année scolaire 2010-2011)



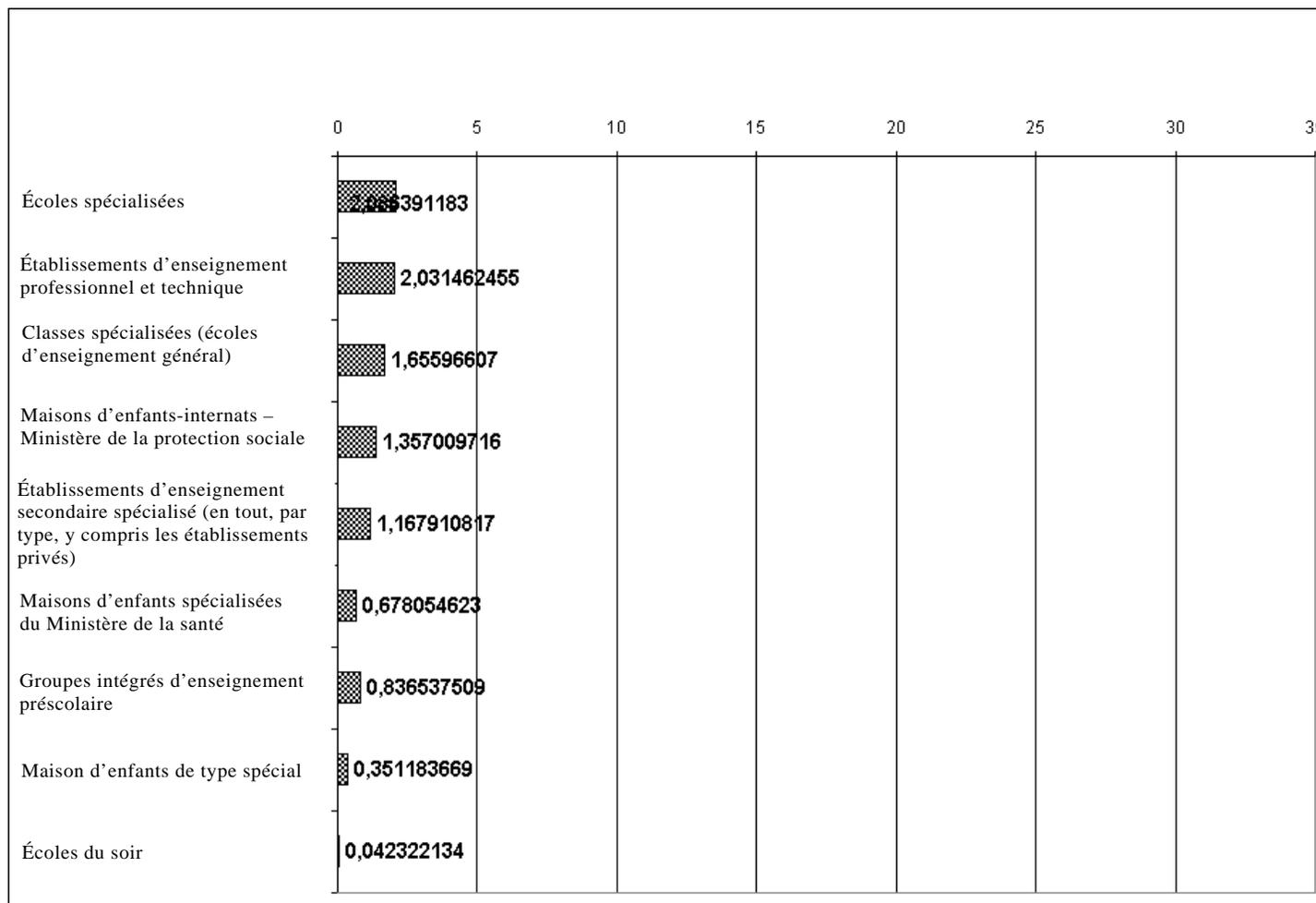
Annexe 8

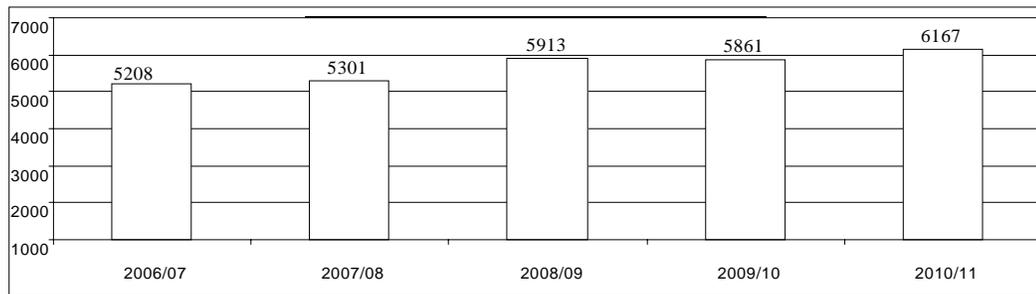
Cadres pédagogiques du système d'enseignement spécialisé de la République du Bélarus

(situation au début de l'année scolaire)	Instituteurs-défectologues dans des établissements						y compris du graphique 2 :					Plus :		
	Nombre d'instituteurs-défectologues (graphique 3-7)	d'enseignement préscolaire	d'enseignement secondaire général	d'enseignement spécialisé			dans les maisons d'enfants	instituteurs-défectologue ^a	instituteurs-logopèdes	spécialistes de l'enseignement aux aveugles	spécialistes de l'enseignement pour oligophrènes	spécialistes de l'enseignement aux sourds	Psycho-pédagogues	professeur d'éducation physique
				écoles et internats spéciales et satellites	centres d'éducation surveillée et de réadaptation	écoles et centres d'éducation surveillée et de réadaptation								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
2006/07	5208	2090	2402	142	495	79	2458	2102	157	328	84	3916	11161	
2007/08	5301	2211	2402	94	515	79	2589	2102	157	328	84	3916	11161	
2008/09	5913	2359	2790	119	568	77	2843	2448	130	324	42	2370	16333	
2009/10	5861	2492	2870	117	591	72	3499	2554	134	326	45	2380	10013	
2010/11	6167	2492	2927	96	588	64	3541	2564	131	376	79	3878	9649	
Y compris par région au début de l'année scolaire 2010-2011 :														
Province de Brest	743	326	308	15	88	6	403	345	19	46	12	537	1587	
Province de Vitebsk	785	281	396	11	86	11	486	300	4	64	6	541	1180	
Province de Gomel	920	365	447	18	85	5	544	362	36	47	11	573	1687	
Province de Grodno	917	403	443	16	51	4	494	390	20	51	9	461	1237	
Ville de Minsk	1032	545	381	17	78	11	460	528	32	50	29	763	1418	
Province de Minsk	1056	358	565	5	114	14	676	394	15	65	6	533	1400	
Province de Moguilev	707	214	387	14	86	6	478	245	5	53	6	461	1126	
Écoles du soir	7	0	0	0	0	7	1	0	0	0	0	9	14	

^a Classes primaires et 5-11 (12).

Ventilation (en %) des enfants présentant des particularités de maturation psychophysique par type d'établissement d'enseignement et d'éducation (année scolaire 2007-2008)



Nombre d'instituteurs-défectologues (graphique 2)

Annexe 9

Réseau d'établissements d'enseignement professionnel et technique de la République du Bélarus

(Situation au début de l'année scolaire)

Province	Sur le nombre total d'établissements d'enseignement professionnel et technique						
	Nombre total d'établissements	Établissements relevant du Ministère de l'éducation	Écoles d'enseignement professionnel et technique	Lycées professionnels	Collèges professionnels et techniques	Nombre d'établissements en zone rurale	Autres établissements d'enseignement
Province de Brest	31	31	1	17	13	2	1
Province de Vitebsk	34	34	5	21	8	6	2
Province de Gomel	40	40	24	9	7	2	1
Province de Grodno	28	28	1	17	10	1	1
Province de Moguilev	37	36	5	17	14	2	0
Ville de Minsk	26	25	0	14	11	0	3
Province de Minsk	23	23	2	16	5	5	2
Total	219	217	38	111	68	18	10
Pour référence :							
Année scolaire 2009-2010	223	222	55	105	63	18	9
Année scolaire 2008-2009	224	22	69	93	62	17	9
Année scolaire 2007-2008	225	223	92	77	54	16	10
Année scolaire 2006-2007	228	226	112	63	53	16	12

Annexe 10

Fonctions multiples des établissements d'enseignement professionnel et technique de la République du Bélarus

(Situation au début de l'année scolaire 2010-2011)

<i>Notamment :</i>												
<i>Province</i>	<i>Nombre total d'établissements</i>	<i>possédant des groupes de lycée</i>	<i>Nombre d'élèves dans les groupes de lycée</i>	<i>assurant la reconversion et la formation continue des travailleurs</i>	<i>assurant la formation, la reconversion et formés de manière continue</i>	<i>Enfants scolarisés dans ces établissements</i>						
Province de Brest	32			28	4386	4	193	19	471	7	209	30
Province de Vitebsk	36			25	3412	0	0	30	741	10	288	109
Province de Gomel	41			24	5625	0	0	13	492	13	384	49
Province de Grodno	29			22	4772	0	0	5	106	8	390	35
Province de Moguilev	37			30	3264	6	1077	21	501	21	517	114
Ville de Minsk	29			15	2336	0	0	3	232	6	169	47
Province de Minsk	25			19	4266	3	323	19	265	17	319	35
Total	229	0	0	163	28061	13	1593	110	2808	82	2276	419
Pour référence :												
Année scolaire 2009-2010	232	0	0	165	26494	14	1721	63	7124	67	2106	468
Année scolaire 2008-2009	233	0	0	153	25716	19	2592	61	6580	77	1927	402
Année scolaire 2007-2008	235	128	13587	156	23697	22	3516	55	6702	78	2076	415
Année scolaire 2006-2007	240	128	12437	154	23599	27	3160	53	4846	63	1604	407

Annexe 11

Caractéristiques des élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement professionnel et technique de la République du Bélarus

(Situation au début de l'année scolaire 2010-2011)

Province	Nombre total d'élèves	Y compris ceux suivant un enseignement de jour	Notamment :			
			Personnes présentant des particularités de maturation psychophysique		Élèves orphelins et élèves privés de protection parentale	
			Total	Dont personnes handicapées	Total	Dont ceux étant entièrement pris en charge par l'État
Province de Brest	15264	15162	209	30	565	494
Province de Vitebsk	14341	14341	288	109	994	870
Province de Gomel	15667	15667	384	49	897	805
Province de Grodno	12334	12319	390	35	593	485
Province de Moguilev	16084	15717	517	114	946	781
Ville de Minsk	15250	15180	197	71	671	531
Province de Minsk	12685	12575	291	19	820	762
Collège professionnel et technique de la République du Bélarus	631	631	0	0	10	8
Établissements d'enseignement professionnel et technique spécialisés	145	145	12	0	18	12
Autres établissements du Ministère de l'éducation	2520	2520	34	34	163	123
Établissements du Ministère de l'agriculture	492	492	0	0	15	5
Établissements d'Union coopérative	623	619	6	5	7	1
Total : Ministère de l'éducation	104921	104257	2322	461	5677	4871
République du Bélarus	106036	105368	2328	466	5699	4877
Ministère de l'éducation	104495	103831	2205	553	5526	4614
République du Bélarus	105730	105064	2217	554	5544	4622
Ministère de l'éducation	97745	96763	2137	542	4837	4137
République du Bélarus	99013	98029	2138	543	4849	4144
Année scolaire 2007-2008						
Ministère de l'éducation	103624	103419	2250	597	5690	4866
République du Bélarus	105084	104879	2256	599	5705	4872
Année scolaire 2006-2007						
Ministère de l'éducation	112697	112622	2249	642	6225	4794
République du Bélarus	114424	114349	2249	642	6238	4797

Annexe 12

Niveau d'éducation des membres du personnel dirigeant et pédagogique des établissements d'enseignement professionnel et technique de la République du Bélarus

(Situation au début de l'année scolaire 2010-2011)

	Nombre de travailleurs	Nombre effectif de travailleurs	Fonctionnaires parmi eux	Y compris ceux diplômés de l'enseignement :										Ont suivi une formation de reconversion	
				Supérieur				Secondaire spécialisé							
				Total	Parmi eux, ceux diplômés en pédagogie		Total	Parmi eux, ceux diplômés en pédagogie		Secondaire général					
					Total	%		Total	%						
Province de Brest	2670	1943	1911	1253	65,6	1056	84,3	650	34	467	71,8	8	0,4	43	
Province de Vitebsk	2297	1936	1925	1191	61,9	905	76	706	36,7	426	60,3	28	1,5	67	
Province de Gomel	2522	1946	1941	1245	64,1	1083	87	642	33,1	440	68,5	54	2,8	14	
Province de Grodno	2064	1562	1546	976	63,1	814	83,4	552	35,7	376	68,1	18	1,2	32	
Province de Moguilev	2604	1957	1952	1261	64,6	1019	80,8	648	33,2	357	55,1	43	2,2	48	
Ville de Minsk	2134	1682	1676	1171	69,9	996	85,1	493	29,4	327	66,3	12	0,7	36	
Province de Minsk	1941	1548	1539	927	60,2	750	80,9	598	38,9	445	74,4	14	0,9	28	
Établissement d'enseignement « Institut national de formation professionnelle », branche « collège professionnel et technique »	134	123	99	85	85,9	83	97,6	14	14,1	14	100	0	0	4	
Établissements d'enseignement professionnel et technique spécialisés	142	131	131	112	85,5	109	97,3	19	14,5	17	89,5	0	0	1	
Établissements du Ministère de l'agriculture	69	65	65	46	70,8	46	100	19	29,2	19	100	0	0	2	
Établissements d'Union coopérative	29	27	27	21	77,8	15	71,4	6	22,2	0	0	0	0	3	
Total : Ministère de l'éducation	16508	12828	12720	8221	64,6	6815	82,9	4322	34	2869	66,4	177	1,4	273	
République du Bélarus	16606	12920	12812	8288	64,7	6876	83,0	4347	33,9	2888	66,4	177	1,4	278	

			<i>Y compris ceux diplômés de l'enseignement :</i>											
			<i>Supérieur</i>				<i>Secondaire spécialisé</i>							
<i>Nombre de travailleurs</i>	<i>Nombre effectif de travailleurs</i>	<i>Fonctionnaires parmi eux</i>	<i>Total</i>	<i>Parmi eux, ceux diplômés en pédagogie</i>		<i>Total</i>	<i>Parmi eux, ceux diplômés en pédagogie</i>		<i>Secondaire général</i>	<i>Ont suivi une formation de % reconversion</i>				
				<i>Total</i>	<i>%</i>		<i>Total</i>	<i>%</i>						
Référence														
Année scolaire 2009-2010														
Ministère de l'éducation	16179	12847	12710	8088	63,6	6551	81	4436	34,9	2852	64,3	186	1,5	325
République du Bélarus	16273	12935	12798	8150	63,7	6602	81	4462	34,9	2871	64,3	186	1,5	331
Année scolaire 2008-2009														
Ministère de l'éducation	15454	12544	12453	7837	62,9	6330	80,8	4421	35,5	2724	61,6	195	1,6	272
République du Bélarus	15541	12625	12534	7886	62,9	6370	80,8	4453	35,5	2726	61,2	195	1,6	272
Année scolaire 2007-2008														
Ministère de l'éducation	16047	13281	13187	8102	61,4	6383	78,8	4828	36,6	2827	58,6	257	1,9	213
République du Bélarus	16128	13363	13269	8105	61,34	6422	78,8	4860	36,6	2829	58,2	257	1,9	215
Année scolaire 2006-2007														
Ministère de l'éducation	16411	13720	16609	8174	60,1	6248	76,4	5159	37,9	2836	55	276	2	

Annexe 13

Réseau d'établissements publics d'enseignement secondaire général

(Situation au début de l'année scolaire 2010-2011)

Province	Nombre d'établissements au total	Parmi eux, établissements du Ministère de l'éducation	Sur le nombre total d'établissements :					
			Collèges techniques	Écoles	Écoles	Collèges supérieurs, universités, Institut national de formation professionnelle	Collèges professionnels et techniques	Collèges-gymnases
Province de Brest	28	16	11		3	2	12	
Province de Vitebsk	28	15	18		2	2	6	
Province de Gomel	29	16	19	1	2		7	
Province de Grodno	21	11	10		2	1	8	
Province de Moguilev	40	23	15		5	5	10	5
Ville de Minsk	23	12	15		3		4	1
Province de Minsk	33	22	13		2	3	13	2
Total	202	115	101	1	19	13	60	8
Année scolaire 2009-2010	199	113	95	5	21	12	59	7
Année scolaire 2008-2009	196	108	89	9	25	13	53	7
Année scolaire 2007-2008	195	107	78	15	30	13	52	7
Année scolaire 2006-2007	195	107	73	19	31	13	52	7

Annexe 14

Élèves des établissements d'enseignement secondaire spécialisé

(Situation au début de l'année scolaire 2010-2011)

Province	Formation			
	Y compris par type d'enseignement			
	Total	De jour	En soirée	À distance
Établissements publics				
Province de Brest	19546	12997	8	6541
Province de Vitebsk	20567	15235	71	5261
Province de Gomel	20207	15248	233	4726
Province de Grodno	17116	12580		4536
Ville de Minsk	34994	26734	181	8079
Province de Minsk	15081	10243		4838
Province de Moguilev	18925	12984	260	5681
Total	146436	106021	753	39662
Pour référence :				
Année scolaire 2009-2010	145379	105602	815	38962
Année scolaire 2008-2009	138840	101945	887	36008
Année scolaire 2007-2008	138705	101789	975	35941
Année scolaire 2006-2007	136740	103173	935	32632
Établissements privés				
Province de Brest	3684	1777		1907
Province de Vitebsk	2432	1105		1327
Province de Gomel	2110	1061		1049
Province de Grodno	2520	1267		1253
Ville de Minsk	7080	3688		3392
Province de Minsk	3082	1682		1400
Province de Moguilev	249	97		152
Total	21157	10677		10480
Pour référence :				
Année scolaire 2009-2010	21258	11046		10212
Année scolaire 2008-2009	18449	9792		8657
Année scolaire 2007-2008	16344	9193		7151
Année scolaire 2006-2007	15799	8741		7058
Total, République : année scolaire 2010-2011	167593	116698	753	50142

<i>Province</i>	<i>Formation</i>			
	<i>Y compris par type d'enseignement</i>			
	<i>Total</i>	<i>De jour</i>	<i>En soirée</i>	<i>À distance</i>
Pour référence :				
Année scolaire 2009-2010	166637	116648	815	49174
Année scolaire 2008-2009	157289	111737	887	44665
Année scolaire 2007-2008	155049	110982	975	43092
Année scolaire 2006-2007	152539	111914	935	39690

Annexe 15

Personnel enseignant des établissements d'enseignement secondaire spécialisé (professeurs titulaires)

(Situation au début de l'année scolaire 2010-2011)

Province	Nombre d'établissements d'enseignement	Sur le nombre total de professeurs titulaires :										Personnel enseignant des établissements d'enseignement privés
		Dont professeurs titulaires		Diplômés de l'enseignement ayant une catégorie								
		Total	Dont femmes	Supérieur				Secondaire spécialisé				
				Total	Parmi eux, ceux diplômés en pédagogie	Total	Parmi eux, ceux diplômés en pédagogie	Supérieure	Primaire	Secondaire		
Province de Brest	16	1017	699	1007	887	10	8	362	287	158	133	
Province de Vitebsk	22	1273	922	1259	836	14	9	476	359	193	78	
Province de Gomel	22	1365	994	1353	1110	12	8	536	371	213	67	
Province de Grodno	13	1170	880	1163	863	7	7	478	314	173	77	
Ville de Minsk	25	2025	1607	2020	1631	5	3	750	478	349	249	
Province de Minsk	18	858	631	843	581	15	12	315	230	154	109	
Province de Moguilev	18	1107	796	1097	865	10	7	368	341	178		
Total	8815	6529	8742	8742	6773	73	54	3285	2380	1418	713	
Pour référence :												
Année scolaire 2009-2010	133	9852	6983	9591				3683	2706	1606	800	
Année scolaire 2008-2009	136	9641	6933	9408				3660	2626	1645	690	
Année scolaire 2007-2008	136	9675	6919	9472				3642	2630	1726	699	
Année scolaire 2006-2007	136	9507	6596	9299				3290	2609	1722	664	

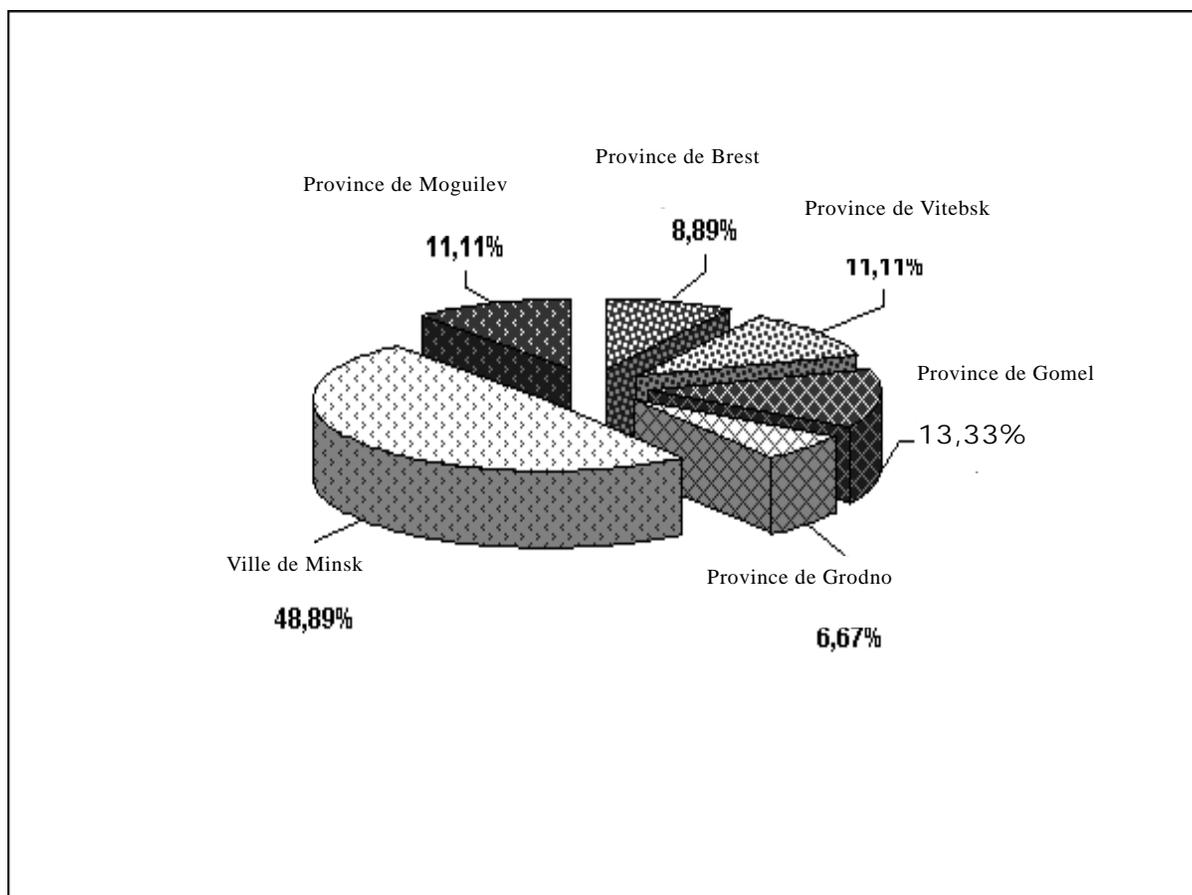
Annexe 16

Réseau d'établissements d'enseignement supérieur de la République du Bélarus

(Situation au début de l'année scolaire 2010-2011)

Province	Nombre total d'établissements publics	Dont ceux relevant du Ministère de l'éducation	Y compris (graphique 2) :					Établissements privés
			Académies	Universités	Instituts	Collèges supérieurs		
1	2	3	4	5	6	7	8	
Province de Brest	4	3	0	4	0	0	0	
Province de Vitebsk	5	3	1	4	0	0	0	
Province de Gomel	6	3	0	5	1	0	1	
Province de Grodno	3	1	0	3	0	0	0	
Ville de Minsk	22	9	5	12	2	3	9	
Province de Moguilev	5	4	1	3	0	1	0	
Total	45	23	7	31	3	4	10	
Année scolaire 2009-2010	43	23	7	31	2	3	10	
Année scolaire 2008-2009	43	23	7	31	2	3	10	
Année scolaire 2007-2008	43	23	7	31	2	3	10	
Année scolaire 2006-2007	43	23	7	31	2	3	12	

Ventilation des établissements publics par région (année scolaire 2010-2011)



Annexe 17

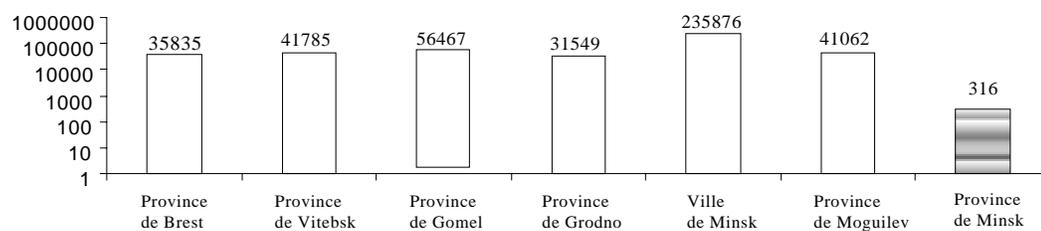
Étudiants accueillis, formés et diplômés dans des établissements d'enseignement supérieur de la République du Bélarus

(Situation au début de l'année scolaire 2010-2011)

Province	Acceptés				Scolarisés				Diplômés			
	Y compris par type d'enseignement				Y compris par type d'enseignement				Y compris par type d'enseignement			
	De jour	En soirée	À distance	Total	De jour	En soirée	À distance	Total	De jour	En soirée	À distance	Total
Établissements publics												
Province de Brest	4269	0	4136	8405	17424	0	18411	35835	2872	0	3101	5973
Province de Vitebsk	5263	0	4939	10202	21046	0	19025	40071	3430	0	2546	5976
Province de Gomel	5364	0	4861	10225	23144	0	21134	44278	4118	0	3578	7696
Province de Grodno	3912	23	3181	7116	15414	56	14950	30420	2117	22	2365	4504
Ville de Minsk	25728	120	17064	42912	111685	590	80200	192475	19105	84	12855	32044
Province de Moguilev	4221	0	4288	8509	17564	0	21838	39402	3134	0	4352	7486
Province de Minsk	0	0	45	45	10	0	306	316	0	0	46	46
Total	48757	143	38514	87414	206287	646	175864	382797	34776	106	28843	63725
Année scolaire 2009-2010	48703	252	36485	85440	201312	664	170790	372766	33446	248	29848	63542
Année scolaire 2008-2009	44903	153	34075	79131	195096	688	167136	362920	30981	318	26249	57728
Année scolaire 2007-2008	44801	136	35678	80615	190417	873	163698	354988	30349	345	24414	55108
Année scolaire 2006-2007	43076	57	32793	75926	182558	1107	155270	338935	29690	370	21711	51771
Année scolaire 2005-2011	43121	151	34471	77743	177969	1725	145334	325028	28519	351	18541	47411
Établissements privés												
Province de Brest	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Province de Vitebsk	116	0	238	354	442	0	1272	1714	50	0	132	182
Province de Gomel	800	0	2324	3124	3379	0	8810	12189	369	0	1517	1886
Province de Grodno	91	0	116	207	454	0	675	1129	76	0	155	231
Ville de Minsk	2495	0	6622	9117	10495	0	32906	43401	1693	0	5407	7100
Province de Moguilev	120	0	190	310	667	0	993	1660	69	0	145	214
Total	3622	0	9490	13112	15437	0	44656	60093	2257	0	7356	9613

Province	Acceptés				Scolarisés				Diplômés			
	Y compris par type d'enseignement				Y compris par type d'enseignement				Y compris par type d'enseignement			
	De jour	En soirée	À distance	Total	De jour	En soirée	À distance	Total	De jour	En soirée	À distance	Total
Année scolaire 2009-2010	3758	0	8601	12359	15076	0	42524	57600	1936	0	8504	10440
Année scolaire 2008-2009	3505	0	8849	12354	14772	0	43005	57777	2388	0	8706	11094
Année scolaire 2007-2008	4561	0	10270	14831	14916	98	43656	58670	2673	0	9080	11753
Année scolaire 2006-2007	3918	0	6770	10688	14494	124	43357	57975	2958	0	6634	9592
Année scolaire 2005-2011	3112	122	9706	12940	14846	170	43257	58273	2775	0	3459	6234
Total République : année scolaire 2010-2011	52379	143	48004	100526	221724	646	220520	442890	37033	106	36199	73338
Année scolaire 2009-2010	52461	252	45086	97799	216388	664	213314	430366	35382	248	38352	73982
Année scolaire 2008-2009	48408	153	42924	91485	209868	688	210141	420697	33369	318	35135	68822
Année scolaire 2007-2008	49362	136	45948	95446	205333	971	207354	413658	33022	345	33494	66861
Année scolaire 2006-2007	46994	57	39563	86614	197052	1231	198627	396910	32648	370	28345	61363
Année scolaire 2005-2011	46233	273	44177	90683	192815	1895	188591	383301	31294	351	22000	53645
Province de Brest	4269	0	4136	8405	17424	0	18411	35835	2872	0	3101	5973
Province de Vitebsk	5379	0	5177	10556	21488	0	20297	41785	3480	0	2678	6158
Province de Gomel	6164	0	7185	13349	26523	0	29944	56467	4487	0	5095	9582
Province de Grodno	4003	23	3297	7323	15868	56	15625	31549	2193	22	2520	4735
Ville de Minsk	28223	120	23686	52029	122180	590	113106	235876	20798	84	18262	39144
Province de Moguilev	4341	0	4478	8819	18231	0	22831	41062	3203	0	4497	7700
Province de Minsk	0	0	45	45	10	0	306	316	0	0	46	46
Total	52379	143	48004	100526	221724	646	220520	442890	37033	106	36199	73338
Année scolaire 2009-2010	52461	252	45086	97799	216388	664	213314	430366	35382	248	38352	73982
Année scolaire 2008-2009	48408	153	42924	91485	209868	688	210141	420697	33369	318	35135	68822
Année scolaire 2007-2008	49362	136	45948	95446	205333	971	207354	413658	33022	345	33494	66861
Année scolaire 2006-2007	46994	57	39563	86614	197052	1231	198627	396910	32648	370	28345	61363
Année scolaire 2005-2011	46233	273	44177	90683	192815	1895	188591	383301	31294	351	22000	53645

Effectifs d'étudiants des établissements d'enseignement supérieur



Annexe 18

Effectifs d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur de la République du Bélarus

(Situation au début de l'année scolaire 2010-2011)

Province	Scolarisés			
	Total	Y compris par type d'enseignement		
		De jour	En soirée	À distance
Établissements publics				
Province de Brest	35835	17424	0	18411
Province de Vitebsk	40071	21046	0	19025
Province de Gomel	44278	23144	0	21134
Province de Grodno	30420	15414	56	14950
Ville de Minsk	192475	111685	590	80200
Province de Moguilev	39402	17564	0	21838
Province de Minsk	316	10	0	306
Total	382797	206287	646	175864
Année scolaire 2009-2010	372766	201312	664	170790
Année scolaire 2008-2009	362920	195096	688	167136
Année scolaire 2007-2008	354988	190417	873	163698
Année scolaire 2006-2007	338935	182558	1107	155270
Établissements privés				
Province de Brest	0	0	0	0
Province de Vitebsk	1714	442	0	1272
Province de Gomel	12189	3379	0	8810
Province de Grodno	1129	454	0	675
Ville de Minsk	43401	10495	0	32906
Province de Moguilev	1660	667	0	993
Total	60093	15437	0	44656
Année scolaire 2009-2010	57600	15076	0	42524
Année scolaire 2008-2009	57777	14772	0	43005
Année scolaire 2007-2008	58670	14916	98	43656
Année scolaire 2006-2007	57975	14494	124	43357
Total République : année scolaire 2010-2011	442890	221724	646	220520
Année scolaire 2009-2010	430366	216388	664	213314
Année scolaire 2008-2009	420697	209868	688	210141
Année scolaire 2007-2008	413658	205333	971	207354
Année scolaire 2006-2007	396910	197052	1231	198627

<i>Province</i>	<i>Scolarisés</i>			
	<i>Y compris par type d'enseignement</i>			
	<i>Total</i>	<i>De jour</i>	<i>En soirée</i>	<i>À distance</i>
Province de Brest	35835	17424	0	18411
Province de Vitebsk	41785	21488	0	20297
Province de Gomel	56467	26523	0	29944
Province de Grodno	31549	15868	56	15625
Ville de Minsk	235876	122180	590	113106
Province de Moguilev	41062	18231	0	22831
Province de Minsk	316	10	0	306
Total	442890	221724	646	220520
Année scolaire 2009-2010	430366	216388	664	213314
Année scolaire 2008-2009	420697	209868	688	210141
Année scolaire 2007-2008	413658	205333	971	207354
Année scolaire 2006-2007	396910	197052	1231	198627

Annexe 19

Personnel enseignant des établissements d'enseignement supérieur de la République du Bélarus

(Situation au début de l'année scolaire 2010-2011)

Province	Personnel titulaire	Notamment :					
		Docteurs	Candidats	Professeurs	Chargés de cours	Pédagogues sociaux	Psycho-pédagogues
Établissements publics							
Province de Brest	1741	42	503	42	433	8	10
Province de Vitebsk	2257	121	837	104	670	8	10
Province de Gomel	2240	90	742	73	610	7	9
Province de Grodno	1638	109	633	92	483	6	6
Ville de Minsk	12879	849	4960	811	4062	56	61
Province de Moguilev	1993	78	730	76	614	8	8
Total	22748	1289	8405	1198	6872	93	104
Année scolaire 2009-2010	22370	1281	8180	1205	6547	87	100
Année scolaire 2008-2009	21927	1282	8083	1204	6346	71	93
Année scolaire 2007-2008	21466	1268	7931	1198	5976	43	85
Année scolaire 2006-2007	21053	1253	7835	1178	5950	63	77
Établissements privés							
Province de Brest	0	0	0	0	0		
Province de Vitebsk	54	1	20	1	14		
Province de Gomel	374	10	139	12	120		
Province de Grodno	54	1	17	1	9		
Ville de Minsk	1159	40	362	39	289		
Province de Moguilev	62	1	26	1	24		
Total	1703	53	564	54	456		
Année scolaire 2009-2010	1725	55	550	58	438		
Année scolaire 2008-2009	1721	60	588	65	453		
Année scolaire 2007-2008	1813	62	611	72	459		
Année scolaire 2006-2007	1918	81	663	80	447		
Total République : année scolaire 2010-2011							
	24451	1342	8969	1252	7328		
Année scolaire 2009-2010	24095	1336	8730	1263	6985		
Année scolaire 2008-2009	23648	1342	8671	1269	6799		
Année scolaire 2007-2008	23279	1330	8542	1270	6435		
Année scolaire 2006-2007	23384	1349	8594	1278	6423		

Annexe 20

Réseau d'établissements d'enseignement complémentaire des enfants et des jeunes de la République du Bélarus

(Situation au 1^{er} décembre 2010)

Province	Nombre d'établissements d'enseignement complémentaire	Centres de création artistique pour enfants	Centres de découverte technique	Y compris :			
				Centres pour jeunes biologistes et centres de protection de la nature	Centres et stations de tourisme et d'excursion pour enfants et jeunes	Associations d'organisation de formations complémentaires	Autres établissements de formation complémentaire
Province de Brest	63	24	2	5	17	3	12
Province de Vitebsk	36	26	1	1	2	4	2
Province de Gomel	68	25	8	4	6	12	13
Province de Grodno	51	25	7	7	10		2
Ville de Minsk	26	10	1		1	3	11
Province de Minsk	78	28	4	5	16		25
Province de Moguilev	56	27	2	2	15	3	7
Établissements nationaux	5	1	2	1	1		
Total	383	166	27	25	68	25	72
Pour référence, au début de l'année scolaire :							
Année scolaire 2009-2010	389	168	27	25	67	25	77
Année scolaire 2008-2009	386	181	28	24	63	13	77
Année scolaire 2007-2008	368	181	28	24	57	12	66
Année scolaire 2006-2007	353	177	29	25	55	13	54

Annexe 21

Nombre d'associations par centre d'intérêt et membres de ces dernières

(Situation au 1^{er} décembre 2010)

Province	Nombre total d'associations par centre d'intérêt	Membres	Spécialités de ces associations :					
			Technique	Biologie expliquée aux enfants	Excursion et randonnées	Sport	Art	Autre
Province de Brest	3818	50516	4717	5488	6997	3395	20279	9640
Province de Vitebsk	3462	41877	4548	4818	4406	4885	17843	5377
Province de Gomel	4097	55742	10821	4552	5167	8669	18181	8352
Province de Grodno	4173	49995	5557	5538	6841	5847	16415	9797
Ville de Minsk	6574	86727	7548	3145	3133	24507	31306	17088
Province de Minsk	3891	54440	4197	4129	6851	5226	20656	13381
Province de Moguilev	5236	66294	5436	4983	7342	10078	27143	11312
Établissements nationaux	714	9842	3310	1286	1120	179	3790	157
Total	31965	415433	46134	33939	41857	62786	155613	75104
Pour référence, au début de l'année scolaire :								
Année scolaire 2009-2010	32475	416431	43851	34734	42186	61951	154795	78914
Année scolaire 2008-2009	30897	400338	44528	33868	40625	63243	152326	65748
Année scolaire 2007-2008	29953	385465	45199	32853	38315	53077	150449	65572
Année scolaire 2006-2007	29288	378560	44356	32280	36188	50351	151741	63644